



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/559/Add.1

7 mars 1995

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
Point 119 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ORGANISATION  
D'UN RÉFÉRENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

Rapport du Secrétaire général

Additif

## RÉSUMÉ

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et des prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 30 juin 1995. Les effectifs autorisés de la Mission sont les suivants : 231 observateurs militaires, 48 autres militaires (Unité médicale et permanence de la Force), 160 contrôleurs de la police civile, 320 fonctionnaires internationaux, 90 agents locaux et 12 observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les ressources demandées doivent permettre de financer l'élargissement des activités de la Commission d'identification de la MINURSO autorisé par le Conseil de sécurité le 13 janvier 1995, à savoir, entre autres, le déploiement de personnel additionnel (105 contrôleurs de la police civile, 124 fonctionnaires internationaux, 35 agents locaux et 12 observateurs de l'OUA), et les dépenses supplémentaires afférentes aux transports, aux transmissions, au traitement électronique de l'information et autres matériels.

Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre et qui sont exposées au paragraphe 30 du présent rapport consistent à ouvrir un crédit d'un montant brut de 36 785 000 dollars (montant net : 33 877 300 dollars) pour la période du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et à mettre en recouvrement le montant correspondant et à autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 5 666 800 dollars (montant net : 5 170 400 dollars) par mois aux fins du fonctionnement de la Mission, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat au-delà du 30 juin 1995.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 12	4
II. MANDAT POLITIQUE . . . . .	13 - 15	6
III. PLAN DES OPÉRATIONS . . . . .	16 - 18	7
IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS . . . . .	19	8
V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	20 - 22	8
VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE . . . . .	23	9
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1er DÉCEMBRE 1994 AU 30 JUIN 1995 ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES MENSUELLES POUR LA PÉRIODE POSTÉRIEURE AU 30 JUIN 1995 . . . . .	24 - 25	9

VIII.	REMBOURSEMENT AUX ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS . . . . .	26	10
IX.	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES .	27 - 29	10
X.	MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST APPELÉE À PRENDRE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION . . . . .	30	14

ANNEXES

I.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 30 juin 1995 . . . . .		15
II.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 30 juin 1995 . . . . .		20
III.	Effectifs actuellement approuvés et effectifs proposés pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et pour la période postérieure au 30 juin 1995 . . . . .		49
IV.	Calendrier de déploiement du personnel civil du 1er janvier au 30 juin 1995 . . . . .		50

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
V. Dépenses afférentes au personnel civil et dépenses connexes . .	51
A. 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 : effectifs approuvés . .	51
B. 1er janvier-30 juin 1995 : personnel international et personnel local supplémentaire destiné à l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO . . . . .	52
C. 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 : état récapitulatif . . .	54
D. Coût mensuel après le 30 juin 1995 . . . . .	55
VI. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période terminée le 31 janvier 1995 . . . . .	56
VII. Répartition proposée des effectifs par bureau . . . . .	57
VIII. Localisation du matériel de transport et de transmissions, des bâtiments préfabriqués, des conteneurs et des groupes électrogènes . . . . .	58
IX. Titres fonctionnels et définitions d'emploi succinctes des fonctionnaires internationaux supplémentaires qu'il est proposé d'affecter à la Mission . . . . .	62

## I. INTRODUCTION

1. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) du 29 avril 1991, sur la base des propositions que le Secrétaire général avait faites dans son rapport daté du 19 avril 1991 (S/22464 et Corr.1). Dans les rapports ultérieurs qu'il a présentés au Conseil de sécurité le 19 décembre 1991 (S/23299), le 28 février 1992 (S/23662), le 29 mai 1992 (S/24040), le 20 août 1992 (S/24464) et le 26 janvier 1993 (S/25170), le Secrétaire général a signalé que des difficultés avaient été rencontrées en ce qui concerne certains aspects de la mise en oeuvre du plan de règlement. Il est rapidement devenu manifeste que, bien que les parties aient accepté les dispositions générales du plan de règlement, d'importants désaccords subsistaient entre les parties sur des questions fondamentales telles que le choix des critères permettant de déterminer quels étaient les électeurs habilités à voter lors du référendum, et qu'en conséquence, il fallait maintenir les activités de la Mission à un niveau réduit.

2. Compte tenu des questions en suspens qui entravaient la mise en oeuvre du plan de règlement et du rôle essentiel joué par les observateurs de la MINURSO en vue de maintenir la paix et le calme dans l'attente d'un règlement du conflit, le Secrétaire général a proposé au Conseil de sécurité, dans son rapport daté du 19 décembre 1991 (S/23299), de maintenir le déploiement et l'effectif de la MINURSO aux niveaux où ils se trouvaient afin de sauvegarder le cessez-le-feu. Le Conseil a approuvé chacune des propositions allant dans ce sens.

3. Afin que le référendum au Sahara occidental ait lieu sans autre retard, le Secrétaire général a proposé au Conseil de sécurité, dans son rapport daté du 10 mars 1994 (S/1994/283), d'examiner trois options. Le Conseil, dans sa résolution 907 (1994) du 29 mars 1994, a donné son accord à la ligne d'action selon laquelle la Commission d'identification devait terminer l'analyse de toutes les candidatures reçues et commencer l'identification et l'enregistrement de ceux qui pourraient participer au référendum, sur la base de la proposition de compromis du Secrétaire général, du mandat de la Commission et des dispositions pertinentes du plan de règlement.

4. Dans un rapport ultérieur daté du 5 novembre 1994 (S/1994/1257), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité, entre autres, de son intention d'envoyer sur place une équipe technique afin de réévaluer les besoins logistiques et autres dans la perspective du déploiement complet de la MINURSO. L'équipe en question s'est rendue dans la zone de la Mission du 10 au 14 novembre 1994. Étant donné le travail qui restait à faire pour identifier les électeurs potentiels, elle a estimé qu'il était trop tôt pour prendre des dispositions définitives en ce qui concerne les ressources logistiques et autres nécessaires au déploiement complet de la MINURSO. Elle a néanmoins vivement appuyé l'idée d'élargir la Commission d'identification.

5. Afin d'accélérer le processus d'identification et d'inscription des électeurs potentiels et compte tenu du grand nombre de demandes d'inscription reçues, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport le plus récent au Conseil de sécurité daté du 14 décembre 1994 (S/1994/1420 et Add.1), d'élargir

/...

la Commission d'identification de la MINURSO. Le Conseil, par sa résolution 973 (1995) du 13 janvier 1995, a approuvé l'élargissement de la MINURSO proposé dans le rapport du Secrétaire général et exprimé l'espoir qu'aucun effort ne serait épargné pour achever le processus d'identification dans les délais que prévoit le plan de règlement. Il a également décidé de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 mai 1995 et prié le Secrétaire général de lui faire rapport le 31 mars 1995 au plus tard afin de confirmer les arrangements relatifs aux moyens logistiques et aux ressources humaines et autres nécessaires pour assurer le déploiement complet de la MINURSO, ainsi que de lui rendre compte des dispositions qu'il entendait prendre pour parachever la mise en oeuvre de tous les volets du plan de règlement, de même que des réactions des parties à ses propositions tendant à ce que les Nations Unies puissent accomplir leur mission au Sahara occidental.

6. Afin de financer la MINURSO, qui venait d'être créée, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 45/266 du 17 mai 1991, d'ouvrir un crédit initial d'un montant brut de 143 millions de dollars (soit un montant net de 140 millions de dollars).

7. Les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des activités approuvées par le Conseil de sécurité après la création de la Mission ont été prélevées sur le solde inutilisé du crédit initialement ouvert (montant brut : 143 millions de dollars; montant net : 140 millions de dollars).

8. Afin de doter la Mission des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités au-delà du 30 septembre 1994, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans une lettre datée du 7 octobre 1994 qu'il a adressée au Secrétaire général, a autorisé des engagements de dépenses à concurrence d'un montant brut de 6 065 200 dollars pour la période allant du 1er octobre au 30 novembre 1994 aux termes du paragraphe 1 de la résolution 48/229 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995.

9. Comme suite au rapport daté du 20 octobre 1994 sur le financement de la MINURSO (A/49/559), dans lequel le Secrétaire général a présenté, entre autres, les prévisions de dépenses correspondant au fonctionnement de la Mission pendant la période postérieure au 30 novembre 1994, l'Assemblée générale, dans sa décision 49/466 du 23 décembre 1994, a décidé d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la MINURSO, un crédit supplémentaire d'un montant brut de 2 670 350 dollars des États-Unis (solde créditeur net : 7 850 dollars) pour la période terminée le 30 novembre 1994.

10. Dans la même décision, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses pour le fonctionnement de la Mission jusqu'à concurrence d'un montant brut de 6,4 millions de dollars (soit un montant net de 5 937 400 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 et, à titre exceptionnel, de l'autoriser à engager un montant supplémentaire de 2,2 millions de dollars pour le mois de janvier 1995, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité quant au déploiement du personnel requis pour accélérer les travaux de la Commission d'identification, et de l'examen auquel doit procéder le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

11. Saisi d'une demande d'autorisation de ressources additionnelles au titre de l'élargissement de la Commission d'identification approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 973 (1995), le Comité consultatif, dans la lettre datée du 10 février 1995 que son président a adressée au Secrétaire général, a autorisé ce dernier à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 17 290 100 dollars (montant net : 16 130 300 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er janvier au 31 mars 1995. Sur ce montant total, les engagements de dépenses autorisés conformément à la décision 49/466 de l'Assemblée générale s'élevaient à un montant brut de 5,4 millions de dollars (montant net : 5 168 700 dollars) et ceux autorisés conformément à la résolution 49/233 de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1994, relative aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'établissaient à un montant brut de 11 890 100 dollars (montant net : 10 961 600 dollars).

12. Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINURSO (A/49/559) contient, entre autres, les prévisions de dépenses de la Mission, avant son déploiement complet, pour le mois de décembre 1994; ses dépenses de fonctionnement, compte tenu de l'élargissement de la Commission d'identification approuvé par la résolution 973 (1995) du Conseil de sécurité, pour la période du 1er janvier au 30 juin 1995; et les prévisions de dépenses mensuelles correspondant au fonctionnement de la Mission pendant la période postérieure au 30 juin 1995. Il fait suite à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans la lettre que son président a adressée le 10 février 1995 au Secrétaire général, tendant notamment à ce que des prévisions de dépenses révisées soient présentées à l'Assemblée générale au cas où le Conseil de sécurité modifierait le mandat actuel de la Mission.

## II. MANDAT POLITIQUE

13. À la date de sa création, la MINURSO avait été chargée d'organiser et de veiller au bon déroulement, sur le Territoire, d'un référendum devant permettre au peuple du Sahara occidental de choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 18 juin 1990 (S/21360), le Secrétaire général de l'époque avait proposé un plan de règlement qui prévoyait la proclamation d'un cessez-le-feu, l'instauration d'une période de transition, une réduction des forces marocaines présentes sur le territoire et la consignation des combattants des deux parties dans des emplacements qu'il aurait lui-même désignés.

14. Pour faire en sorte que les conditions nécessaires à la tenue d'un référendum libre et régulier soient bien réunies, l'ONU devait contrôler l'administration du Territoire et veiller à ce que toutes les lois et dispositions susceptibles de faire obstacle à la conduite d'un tel référendum soient, le cas échéant, suspendues. En outre, tous les réfugiés et les autres Sahraouis résidant hors du Territoire et souhaitant y retourner devaient être autorisés à le faire par l'ONU une fois que celle-ci aurait établi qu'ils étaient habilités à voter.

15. C'est pour aider la MINURSO à s'acquitter de cette tâche que la Commission d'identification des Nations Unies a été créée et que des observateurs militaires et des policiers civils ont été postés en différents endroits du Territoire. La Commission a pour mandat de recenser et d'enregistrer les électeurs potentiels qui résident à l'intérieur et en dehors du Territoire. Les observateurs militaires ont pour mission de veiller au respect du cessez-le-feu, de statuer sur les plaintes faisant état de violations du cessez-le-feu et de présenter leurs conclusions aux responsables de la MINURSO. Les policiers civils ont pour tâche d'assurer la sécurité du quartier général de la MINURSO et des centres d'identification et d'inscription répartis sur l'ensemble du Territoire.

### III. PLAN DES OPÉRATIONS

16. Dans le dernier rapport sur la situation concernant le Sahara occidental qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 14 décembre 1994 (S/1994/1420), le Secrétaire général a notamment informé le Conseil que, vu le nombre élevé de formulaires de demandes reçus à la fin de novembre 1994, la seule façon de mener à bien dans des délais raisonnables l'identification et l'inscription des personnes admises à participer au référendum serait d'étoffer considérablement les ressources en personnel et autres, de créer six centres supplémentaires (comptant chacun deux équipes d'identification et d'inscription) et de constituer cinq équipes mobiles d'identification et d'inscription. Chaque centre d'identification se composerait de six administrateurs : trois membres de la Commission d'identification (dont l'un serait le chef d'équipe), deux responsables arabophones de l'inscription et un analyste fonctionnel. Les équipes mobiles d'identification comprendraient chacune un membre de la Commission d'identification, un responsable arabophone de l'inscription et un analyste fonctionnel. Il faudrait donc au total 51 administrateurs supplémentaires, 73 agents des services administratifs d'appui et des services généraux (67 agents des services généraux et six agents du Service mobile) et 35 agents recrutés localement.

17. Pour assurer la sécurité et appuyer les opérations d'identification, il faudrait au total 105 contrôleurs de la police civile en sus des 55 déjà autorisés. Chaque centre d'identification et chaque équipe mobile se verrait affecter 13 et 4 contrôleurs de la police civile, respectivement, et 10 officiers de police seraient affectés au quartier général de la police civile.

18. Par ailleurs, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que d'ici au 31 mars 1995, le processus d'identification et d'inscription aurait suffisamment progressé pour qu'il puisse recommander le 1er juin 1995 comme début de la période de transition. Conformément au plan de règlement, à compter du 1er juin 1995, les combattants des deux parties seraient cantonnés dans des emplacements désignés et, à la date la plus rapprochée possible, on procéderait à l'échange de prisonniers de guerre, les prisonniers et détenus politiques ainsi que les rapatriés seraient amnistiés et tous les prisonniers ou détenus politiques seraient libérés. À la mi-août 1995 au plus tard, la réduction des forces marocaines présentes dans le Territoire serait achevée et toutes les lois ou dispositions susceptibles de faire obstacle à la conduite d'un référendum libre et honnête seraient suspendues. À la même date, l'identification et l'inscription des électeurs devraient être achevées et la liste définitive des

électeurs publiée. À la fin de septembre 1995, la campagne référendaire serait lancée afin que le référendum puisse avoir lieu en octobre 1995.

#### IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

19. On trouvera dans le tableau ci-après un état récapitulatif, au 31 janvier 1995, des contributions reçues ou restant à régler pour la période allant du début de la Mission jusqu'au 30 novembre 1994. Les contributions restant dues par les États Membres s'élèvent au total à 21 098 548 dollars. Cette somme comprend, pour la forme, le crédit supplémentaire d'un montant brut de 2 670 350 dollars (solde créditeur net : 7 850 dollars), dont l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture dans sa décision 49/466.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Crédits ouverts	145 670 350
<u>À déduire</u> : Sommes portées au crédit des États Membres (contributions du personnel)	( 3 932 699 )
Montant mis en recouvrement	141 737 651
<u>À déduire</u> : Montants reçus	(120 639 103)
Solde à percevoir	<u>21 098 548</u>

#### V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

20. On trouvera ci-après l'état des biens et des services fournis, à titre de contributions volontaires, par les Gouvernements algérien et marocain ainsi que par le Frente para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO) :

##### Contributions volontaires reçues pendant la période allant du 1er octobre 1994 au 31 janvier 1995

<u>Contributeurs</u>	<u>Biens et services fournis</u>	<u>Valeur annuelle (dollars É.-U.)</u>
Algérie	Vivres	432 000
	Carburant pour les véhicules lourds et groupes électrogènes	20 000
	Installations de nettoyage	10 000
Maroc	Atelier pour véhicules de transport	30 000
	Personnel aux points de déploiement des équipes (cuisiniers et techniciens)	25 000
	Vivres (Laâyoune, Boujdour et Es Semara)	4 147 500
	Eau pour les installations sanitaires aux points de déploiement des équipes	57 000
Front POLISARIO	Eau pour les installations sanitaires aux points de déploiement des équipes	458 000
	Personnel (technique et autre)	50 000

21. Sur la base des coûts standard en vigueur à l'ONU, la valeur annuelle de ces contributions, qui n'a pas été incluse dans les prévisions budgétaires, est estimée à 5 229 500 dollars. Pour la période du 1er octobre 1994 au 31 janvier 1995, la valeur de ces contributions devrait donc s'élever à 1 743 200 dollars.

22. En outre, durant la période du 1er octobre 1994 au 31 janvier 1995, les États Membres et le Front POLISARIO ont fourni à la MINURSO les biens et services ci-après :

a) Algérie : Camp autonome avec logements et bureaux pour 12 fonctionnaires des Nations Unies (valeur annuelle 210 500 dollars), et moyens de transport (valeur annuelle : 27 000 dollars);

b) Mauritanie : Locaux à usage de bureaux à Nouadribou et Zouerate (valeur annuelle : 30 000 dollars);

c) Maroc : 21 camions (valeur annuelle à la location : 1 054 000 dollars), chambres d'hôtel et repas pour le personnel en transit à Casablanca (valeur annuelle : 250 000 dollars), logements à Laâyoune, Boudjour et Es Semara (valeur annuelle : 3 399 500 dollars);

d) Front POLISARIO : Locaux à usage de bureaux pour la Commission d'identification aux camps de Laâyoune, Ad Dakla, Es Semara et Awserd (valeur annuelle : 60 000 dollars).

## VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

### Ressources allouées et dépenses de fonctionnement pour la période terminée au 31 janvier 1995

23. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport un état récapitulatif des ressources que l'Assemblée générale a mises à la disposition de la MINURSO pour la période allant de sa création jusqu'au 31 janvier 1995, dont le montant brut s'élève à 154 270 350 dollars (montant net : 148 129 550 dollars) et qui comprend les crédits ouverts pour la période achevée au 30 novembre 1994, soit un montant brut de 145 670 350 dollars (montant net : 139 992 150 dollars) et les engagements de dépenses autorisés, d'un montant brut de 8 600 000 dollars (montant net : 8 137 400 dollars), pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995. Le montant brut des dépenses pour la période considérée est estimé à 154 270 350 dollars (montant net : 148 129 550 dollars). Durant la même période, les intérêts perçus et des recettes accessoires se sont élevés au total à 237 590 et 2 627 dollars, respectivement.

## VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1er DÉCEMBRE 1994 AU 30 JUIN 1995 ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES MENSUELLES POUR LA PÉRIODE POSTÉRIEURE AU 30 JUIN 1995

24. La première colonne de l'annexe I indique le montant brut total des dépenses prévues pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995,

/...

soit 36 785 000 dollars (montant net : 33 877 300 dollars), et la deuxième colonne le montant brut mensuel des dépenses prévues pour la période postérieure au 30 juin 1995, estimé à 5 666 800 dollars (montant net : 5 170 400 dollars). Des renseignements complémentaires sur les ressources nécessaires à chaque rubrique sont donnés à l'annexe II. On trouvera à l'annexe III le détail des effectifs proposés pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 ainsi que pour la période postérieure au 30 juin 1995. Le calendrier de déploiement du personnel affecté dans la zone de la Mission figure à l'annexe IV. On trouvera à l'annexe V le détail des effectifs civils et des dépenses correspondantes pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et (sur une base mensuelle) pour la période postérieure au 30 juin 1995.

25. Les effectifs supplémentaires dont le recrutement a été proposé et autorisé par le Conseil de sécurité à compter du mois de janvier 1995 en vertu de sa résolution 973 (1995) qui prévoit l'élargissement de la Commission d'identification se répartissent comme suit : 105 contrôleurs de la police civile, 124 fonctionnaires internationaux, 35 agents locaux et 12 observateurs de l'OUA.

#### VIII. REMBOURSEMENT AUX ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

26. Les Gouvernements du Honduras et de la République de Corée fournissent actuellement des contingents à la MINURSO. Pour la période qui s'est achevée le 31 août 1994, ces gouvernements ont été intégralement remboursés sur la base des taux standard.

#### IX. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

27. Dans son plus récent rapport sur le financement de la MINURSO, daté du 12 décembre 1994 (A/49/771), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a émis quelques observations et commentaires sur certains aspects des activités financières et administratives de la Mission. Ses recommandations et les observations formulées par le Secrétaire général à leur sujet sont les suivantes :

a) Au paragraphe 8 de son rapport, le Comité consultatif a prié le Secrétaire général d'étudier la question des contributions volontaires afin de déterminer si la fourniture de biens et de services à la Mission relevait de cette catégorie de contributions. Le Secrétaire général a donc examiné la question des contributions volontaires des États Membres au profit de la MINURSO. La liste des biens et services qui relèvent de la catégorie des contributions volontaires, ainsi que leur valeur calculée sur une période d'un an, figurent au paragraphe 20 du présent rapport;

b) Au paragraphe 18 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé au Secrétaire général d'analyser le parc de véhicules dont disposait la Mission en vue d'en réduire le nombre. Il a été tenu compte de cette recommandation lors de l'établissement des présentes prévisions de dépenses. Le parc proposé pour la zone de la Mission se justifie comme suit :

- i) Le parc actuel de la MINURSO compte 284 véhicules (286, moins deux qui ont déjà été passés par profits et pertes), dont 276 appartiennent à l'ONU et 8 (4 jeeps et 4 ambulances) aux contingents;
- ii) Le parc appartenant à l'ONU comprend 251 véhicules (dont 18 minibus à 12 places et 4 cars à 26 places), 19 remorques et 6 chariots élévateurs, soit au total 276 véhicules;
- iii) Compte tenu des 57 véhicules supplémentaires (55 véhicules de patrouille à 4 roues motrices et 2 cars) proposés dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO, le nombre de véhicules appartenant à l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission s'élèvera à 333;
- iv) Sur ces 333 véhicules, 25 sont des véhicules spéciaux (19 remorques et 6 chariots élévateurs), ce qui laisse 308 véhicules opérationnels;
- v) Actuellement, 6 d'entre eux (1 minibus et 5 véhicules de patrouille à 4 roues motrices) doivent être passés par profits et pertes;
- vi) Il restera donc dans la zone de la Mission, au total, 302 véhicules opérationnels appartenant à l'ONU.

28. Du fait de l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO et de la création de six centres d'identification et d'enregistrement et de cinq nouvelles équipes mobiles d'identification et d'enregistrement, il faut prévoir les véhicules supplémentaires énumérés ci-après :

- a) 12 véhicules de patrouille à 4 roues motrices pour six centres d'identification;
- b) 5 véhicules de patrouille à 4 roues motrices pour cinq équipes mobiles;
- c) 35 véhicules de patrouille à 4 roues motrices pour 105 contrôleurs de la police;
- d) 2 cars de capacité moyenne pour six centres d'identification;
- e) 3 véhicules de patrouille à 4 roues motrices de remplacement.

Le coût total de 55 véhicules de patrouille à quatre roues motrices coûtant 16 000 dollars pièce s'élève à 880 000 dollars, et celui de deux cars coûtant 23 000 dollars l'un, à 46 000 dollars. Il est actuellement prévu que les véhicules ci-dessus soient envoyés dans la zone de la Mission par la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), le coût du transport étant estimé à 18 % de la valeur des véhicules, soit 166 700 dollars. Le rapport parc/effectifs de la MINURSO s'établit comme suit (les 55 véhicules de patrouille à 4 roues motrices et 2 cars supplémentaires ont été comptés) :

	<u>Effectifs</u>	<u>Véhicules</u>	
		<u>Parc</u>	<u>Ratio</u>
<u>Personnel civil</u>			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	132	53	1/2,5
Services généraux	145	51	1/2,8
Service mobile	43	30	1/1,4
Personnel local	90	11	1/8,2
Police civile	160	52	1/3,0
Observateurs de l'OUA	12	3	1/4,0
Total	582	200	1/2,9
<u>Personnel militaire</u>			
Observateurs militaires	231	102	1/2,3
Permanence de la Force	8	—	—
Total	239	102	1/2,3
Total général	821	302	1/2,7

29. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 10 février 1995, le Président du Comité consultatif a demandé qu'on lui donne des arguments supplémentaires pour justifier en quoi le renforcement de la Commission d'identification de la MINURSO nécessitait un avion et une station terrienne supplémentaires. La réponse est la suivante :

a) Avion. Une fois la Commission d'identification de la MINURSO renforcée, 10 centres d'identification très dispersés devraient fonctionner à la mi-mars au plus tard. L'avion supplémentaire sera nécessaire aux fins suivantes :

- i) Transport de représentants des tribus et d'observateurs de toutes les parties se rendant, au même moment, de Tindouf et de Lagneia aux 10 centres, pour permettre aux opérations d'identification de commencer;
- ii) Deux fois par semaine, 48 délégués marocains et huit observateurs de l'OUA (soit un total de 56 passagers) doivent faire l'aller retour par avion de Lagneia afin de participer aux opérations d'identification dans quatre centres de la zone de Tindouf (Camps de Laâyoune, d'Es Semara, d'Awserd et d'Ad Dakhla), ainsi qu'à Es Semara et Ad Dakhla et à Zouerate et Nouadhibou en Mauritanie;
- iii) Deux fois par semaine, 36 délégués du POLISARIO doivent faire l'aller retour par avion de Tindouf afin de participer aux opérations d'identification aux Camps de Lagneia, d'Es Semara et d'Ad Dakhla, ainsi qu'à Zouerate et Nouadhibou en Mauritanie;
- iv) Trois vols supplémentaires sont nécessaires chaque semaine à destination de chacun des centres, au départ de Lagneia et de Tindouf, pour l'échange de représentants des tribus. En vertu d'un accord politique, ces échanges doivent avoir lieu simultanément et tous les représentants doivent être en place de part et d'autre avant que les opérations d'identification puissent commencer;

/...

- v) Afin que le processus d'identification se poursuive sans interruption, il faut programmer plus de vols, pour assurer la rotation des représentants des tribus et des observateurs, qu'il n'en faut à la Mission pour son ravitaillement et son entretien. Tous les vols devant s'effectuer de jour en raison des contraintes imposées par les autorités algériennes, les possibilités sont limitées en ce qui concerne les horaires des vols devant assurer la rotation des observateurs au départ et à destination de Tindouf;
- vi) Aux besoins de la Commission d'identification s'ajoute le fait que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général devra faire chaque mois quatre allers et retours spéciaux à Tindouf, ce qui représente en tout 12 heures de vol (en supposant que chaque trajet dure une heure et demie). Il faut 10 autres heures de vol tous les mois pour assurer le transport du Représentant spécial adjoint à Rabat, à Nouakchott ou ailleurs afin d'y rencontrer des ministres et autres responsables;

b) Station terrienne. La station terrienne dont la Mission dispose actuellement se trouve au quartier général de Laâyoune. Il y aura quatre grands centres d'identification à Tindouf (Algérie), où l'activité sera intense. À Tindouf, les seuls moyens de communication avec l'extérieur sont actuellement les suivants :

- i) Un terminal INMARSAT, qui ne dispose pour le moment que d'une ligne permettant une seule communication à la fois (téléphone ou télécopie);
- ii) Un RQ automatique pour radio HF, appareil de transmission du type téléscripateur qui sert principalement aux observateurs militaires de l'ONU et n'est pas à la disposition de la Commission d'identification, qui en aurait souvent besoin;
- iii) Un système haute fréquence de communication vocale (patrouilles et Commandement de la Mission), qui lui aussi sert essentiellement aux observateurs militaires.

Ces moyens de transmission ont été mis en place exclusivement à l'intention des observateurs militaires du bureau de liaison militaire de Tindouf. Depuis que la Commission d'identification, qui compte en moyenne 50 personnes auxquelles s'ajoutent la police civile et le personnel administratif, a été mise en place, il n'a pas été possible de répondre à ses besoins opérationnels. Depuis trois ans, les lignes téléphoniques entre les deux pays voisins que sont l'Algérie et le Maroc ne sont ni fiables ni sûres. Lorsque toutes les composantes de la MINURSO – administration, sections militaires, police civile et Commission d'identification – ont besoin de se servir de ces lignes en même temps, il est pratiquement impossible au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général d'entrer en communication avec ses interlocuteurs par INMARSAT ou par liaison radio avec RQ automatique, comme il aurait souvent besoin de le faire sans tarder. La Mission a donc le choix entre deux possibilités : acheter un autre terminal INMARSAT ou une station terrienne. La première solution serait plus économique à l'achat, mais elle ne serait pas rentable à l'usage : les frais d'utilisation du satellite dépasseraient en quelques semaines le coût d'achat

d'une station terrienne. C'est pourquoi il est proposé de prévoir de doter la MINURSO d'une station terrienne mobile supplémentaire.

X. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST APPELÉE À PRENDRE  
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

30. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa quarante-neuvième session en vue du financement de la MINURSO sont les suivantes :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 36 785 000 dollars (montant net : 33 877 300 dollars) pour le fonctionnement de la MINURSO pendant la période du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995, et mettre en recouvrement les sommes correspondantes. Le montant indiqué comprend les dépenses d'un montant brut de 6,4 millions de dollars (montant net : 5 937 400 dollars) dont, par sa décision 49/466, elle a autorisé l'engagement pour le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995, ainsi que les dépenses supplémentaires d'un montant brut de 14 090 100 dollars (montant net : 13 161 600 dollars) dont le Comité consultatif a autorisé l'engagement pour le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er janvier au 31 mars 1995, conformément à sa décision 49/466 et à sa résolution 49/233;

b) Autoriser l'engagement de dépenses d'un montant brut de 5 666 800 dollars (montant net : 5 170 400 dollars) par mois pour la période postérieure au 30 juin 1995 et mettre en recouvrement les sommes correspondantes, dans le cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1994 au  
 30 juin 1995 et prévisions de dépenses mensuelles pour la période  
 postérieure au 30 juin 1995

État récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépense (du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995)	Prévisions de dépenses mensuelles (après le 30 juin 1995)
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>		
a) <u>Observateurs militaires</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	2 938 300	421 600
Frais de voyage	496 800	69 000
Indemnité d'habillement et d'équipement	26 900	3 900
Total partiel	3 462 000	494 500
b) <u>Contingents</u>		
Remboursement des gouvernements aux taux standard	356 400	50 900
Détente et loisirs	4 100	600
Rations	890 200	153 800
Indemnité journalière	13 000	1 900
Indemnité de subsistance (missions)	101 800	14 500
Déploiement, relève et rapatriement	64 400	9 200
Indemnité d'habillement et d'équipement	23 500	3 400
Total partiel	1 453 400	234 300
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>		
Matériel appartenant aux contingents	593 000	84 700
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	93 300	13 300
Total partiel	686 300	98 000
Total, rubrique 1	5 601 700	826 800
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>		
a) <u>Police civile</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	1 553 700	292 000
Frais de voyage	494 500	61 300
Indemnité d'habillement et d'équipement	18 700	2 700
Total partiel	2 066 900	356 000

	Prévisions de dépense (du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995)	Prévisions de dépenses mensuelles (après le 30 juin 1995)
b) <u>Personnel international et personnel local</u>		
Traitements du personnel international	7 707 100	1 337 000
Traitements du personnel local	310 300	49 500
Consultants	—	—
Heures supplémentaires	14 000	2 000
Dépenses communes de personnel	3 895 400	676 100
Indemnité de subsistance (missions)	3 342 000	582 900
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	285 200	18 400
Autres voyages autorisés	39 200	5 600
Total partiel	15 593 200	2 671 500
c) <u>Personnel international contractuel</u>	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—
e) <u>Personnel fourni par le gouvernement</u>	143 300	21 900
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—
Total, rubrique 2	17 803 400	3 049 400
3. <u>Locaux/hébergement</u>		
Location de locaux	233 900	34 700
Aménagement et rénovation des locaux	17 500	2 500
Services d'entretien	6 000	1 000
Fournitures d'entretien	13 000	2 000
Éclairage, chauffage, énergie et eau	59 300	8 500
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	126 200	—
Total, rubrique 3	455 900	48 700
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—
5. <u>Transports</u>		
Achat de véhicules	166 700	—
Location de véhicules	—	—
Matériel d'atelier	7 000	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	233 300	35 900
Carburant et lubrifiants	445 400	69 000
Assurance	45 500	8 500
Total, rubrique 5	897 900	113 400

	Prévisions de dépense (du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995)	Prévisions de dépenses mensuelles (après le 30 juin 1995)
<b>6. <u>Opérations aériennes</u></b>		
a) <u>Hélicoptères</u>		
Location/affrètement	2 205 000	270 000
Carburant et lubrifiants	859 100	105 200
Déploiement/retrait	15 000	—
Vols de ravitaillement	—	—
Peinture/préparation	—	—
Assurance (responsabilité/risque de guerre)	—	—
Total partiel	3 079 100	375 200
b) <u>Avions</u>		
Location/affrètement	894 000	199 200
Carburant et lubrifiants	1 221 200	189 700
Déploiement/retrait	20 000	—
Peinture/préparation	10 000	—
Assurance (responsabilité/risque de guerre)	60 800	9 600
Total partiel	2 206 000	398 500
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>		
Services de contrôle de la circulation aérienne	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	18 900	2 700
Réservoirs de carburant	—	—
Total, rubrique 6	5 304 000	776 400
<b>7. <u>Opérations navales</u></b>	—	—
<b>8. <u>Transmissions</u></b>		
a) <u>Éléments complémentaires</u>		
Matériel de transmissions	983 000	—
Fournitures et pièces de rechange	87 500	12 500
Matériel d'atelier et d'essai	20 000	—
Communications par réseaux commerciaux	172 500	26 500
Total partiel	1 263 000	39 000
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—
Total, rubrique 8	1 263 000	39 000

	Prévisions de dépense (du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995)	Prévisions de dépenses mensuelles (après le 30 juin 1995)
<b>9. <u>Matériel divers</u></b>		
Mobilier de bureau	26 400	—
Équipement de bureau	47 200	—
Matériel informatique	200 800	1 500
Groupes électrogènes	218 300	—
Matériel d'observation	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—
Matériel d'hébergement	—	—
Matériel divers	119 700	5 000
Matériel pour la défense des périmètres	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	152 600	21 800
Matériel d'épuration de l'eau	—	—
Total, rubrique 9	765 000	28 300
<b>10. <u>Fournitures et services</u></b>		
a) <u>Services divers</u>		
Vérification des comptes	51 900	7 400
Services contractuels	3 500	500
Services informatiques	—	—
Services de sécurité	—	—
Services et traitements médicaux	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—
Dépenses de représentation	700	100
Autres services divers	7 000	1 000
Total partiel	63 100	9 000
b) <u>Fournitures diverses</u>		
Papeterie et fournitures de bureau	105 000	16 000
Fournitures médicales	101 000	14 000
Fournitures sanitaires et de nettoyage	40 000	6 000
Abonnements	2 100	300
Fournitures électriques	—	—
Bâches anti-projectiles (pour véhicules)	40 000	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	17 900	2 500
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—
Cartes d'état-major	—	—
Intendance et magasins	42 500	6 500
Total partiel	348 500	45 300
Total, rubrique 10	411 600	54 300

	Prévisions de dépense (du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995)	Prévisions de dépenses mensuelles (après le 30 juin 1995)
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>		
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—
Transport aérien militaire	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	14 000	2 000
Total, rubrique 16	14 000	2 000
17. <u>Système intégré de gestion</u>	35 400	5 000
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	1 325 400	227 100
19. <u>Contributions du personnel</u>	2 907 700	496 400
Total brut, rubriques 1 à 19	36 785 000	5 666 800
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(2 907 700)	(496 400)
Total net, rubriques 1 à 20	33 877 300	5 170 400
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—
Total des ressources	33 877 300	5 170 400

ANNEXE II

Prévisions de dépenses pour la période allant du  
1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et prévisions  
de dépenses mensuelles pour la période postérieure  
au 30 juin 1995

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses afférentes à la Mission pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et les prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 30 juin 1995 ont été établies sur la base des paramètres énoncés ci-après.

a) Indemnité de subsistance (missions)

2. Depuis le 1er juillet 1994, une indemnité de subsistance (missions) fixée à 60 dollars par jour est appliquée dans toute la zone de la Mission. Cette indemnité est versée à tout le personnel de la Mission, à l'exception du personnel recruté localement.

b) Frais de voyage

3. Le coût du voyage sur lignes commerciales du personnel de la Mission a été estimé en moyenne à 2 300 dollars par personne pour un aller simple, soit 4 600 dollars pour un aller retour.

c) Personnel civil

4. Les traitements et dépenses communes du personnel international, indiqués après déduction des contributions du personnel, sont basés sur les coûts standard applicables à New York, sauf lorsqu'il s'agit de personnes détachées par d'autres organismes des Nations Unies ou recrutées expressément pour la Mission. Les traitements et dépenses communes du personnel local sont basés sur le barème de rémunération applicable à cette catégorie de personnel au Sahara occidental.

d) Rations

5. Le coût des rations est fixé à 9,50 dollars par personne par jour. Des ressources supplémentaires sont prévues pour la consommation d'eau en bouteille, qui est estimée en moyenne à 2,5 bouteilles par personne par jour.

e) Transfert d'avoirs de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)

6. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 48/240 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994, un montant correspondant à la valeur

/...

comptable des avoirs devant être transférés de l'ONUMOZ à la MINURSO a été inscrit au budget de la Mission, la valeur résiduelle de ces avoirs n'étant pas encore connue.

## II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

### 1. Personnel militaire

#### a) Observateurs militaires

##### i) Indemnité de subsistance (missions)

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	2 938 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	421 600

7. Un montant de 2 938 300 dollars est prévu pour couvrir l'indemnité de subsistance (missions) de 231 observateurs militaires pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (soit 48 972 personnes/jours), au taux de 60 dollars par personne par jour.

8. Un montant de 421 600 dollars par mois est prévu pour couvrir l'indemnité de subsistance (missions) de 231 observateurs militaires au taux de 60 dollars par personne par jour.

##### ii) Frais de voyage

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	496 800
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	69 000

9. Le montant indiqué à la première ligne correspond au coût de 105 voyages effectués par les observateurs militaires au titre de la relève (15 voyages par mois pendant sept mois), le coût moyen d'un voyage aller retour étant estimé à 4 600 dollars (483 000 dollars), ainsi qu'aux frais de voyage à l'occasion du déploiement de six observateurs militaires en décembre 1994 (13 800 dollars).

10. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût de 15 voyages par mois effectués par les observateurs militaires au titre de la relève, le coût de chaque voyage aller retour étant estimé à 4 600 dollars.

##### iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	26 900
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	3 900

11. Le montant de 26 900 dollars correspond à l'indemnité d'habillement et d'équipement de 231 observateurs militaires pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995, au taux de 200 dollars par observateur par an.

12. Le montant de 3 900 dollars représente les dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement de 231 observateurs militaires, au taux de 200 dollars par observateur par an.

/...

b) Contingentsi) Remboursements aux gouvernements aux taux standard

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	356 400
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	50 900

13. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de rembourser aux gouvernements la solde et les indemnités versées à 48 militaires (40 membres de l'unité médicale et 8 de la permanence de la Force), au taux standard de 988 dollars par personne par mois (soit 332 000 dollars), à quoi s'ajoute un supplément de 291 dollars par personne par mois versé à un petit nombre de spécialistes (25 % des effectifs de l'unité médicale et de la permanence de la Force) pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (soit 24 400 dollars).

14. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel du remboursement aux gouvernements de la solde et des indemnités versées à 48 militaires au taux standard de 988 dollars par personne par mois (47 400 dollars), à quoi s'ajoute un supplément de 291 dollars par personne par mois versé à 25 % des effectifs (3 500 dollars).

ii) Détente et loisirs

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	4 100
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	600

15. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de verser à 48 militaires un montant de 10,50 dollars par personne par jour pour un congé de détente de 14 jours au maximum par an, pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

16. Le montant indiqué à la deuxième ligne représente le coût mensuel du paiement à 48 militaires d'un congé de détente de 14 jours au maximum par an, à raison de 10,50 dollars par personne par jour.

iii) Rations

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	890 200
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	153 800

17. Le montant indiqué à la première ligne correspond au coût des rations distribuées dans les points de déploiement autres que le quartier général de la Mission, à 200 personnes en décembre 1994 (58 900 dollars), à 267 personnes en janvier 1995 (78 600 dollars), à 328 personnes en février (87 200 dollars), à 385 personnes en mars (113 400 dollars) et à 431 personnes du 1er avril au 30 juin 1995 (372 600 dollars), calculé sur la base de 9,50 dollars par personne par jour, auquel vient s'ajouter le coût de l'eau en bouteille destinée à 771 personnes (320 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 279 militaires, 160 contrôleurs de la police civile et 12 observateurs de

l'OUA), à raison de 2,5 bouteilles par personne par jour en moyenne, à un coût de 0,50 dollar la bouteille, pendant une période estimée à 186,2 jours dans la zone de la Mission entre le 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (179 500 dollars).

18. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des rations qui seront distribuées à 431 personnes dans les points de déploiement, à raison de 9,50 dollar par personne par jour, auquel vient s'ajouter le coût de l'eau en bouteille distribuée à 771 personnes (29 300 dollars).

iv) Indemnité journalière

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	13 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	1 900

19. Le montant indiqué à la première ligne correspond à l'indemnité journalière de faux frais versée en monnaie locale à 48 militaires pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995, au taux de 1,28 dollar par personne par jour.

20. Le montant indiqué à la deuxième ligne représente les dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité journalière de faux frais allouée à 48 militaires.

v) Indemnité de subsistance (missions)

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	101 800
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	14 500

21. Le montant indiqué à la première ligne correspond à l'indemnité de subsistance (missions) versée à huit militaires de l'unité de contrôle des mouvements pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995, soit un total de 212 jours, au taux de 60 dollars par personne par jour.

22. Le montant qui figure à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité de subsistance (missions) à verser à huit militaires de l'unité de contrôle des mouvements.

vi) Déploiement, relève et rapatriement

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	64 400
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	9 200

23. Le montant indiqué à la première ligne correspond au coût de deux voyages par mois en moyenne effectués par des membres des contingents à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, sur la base d'un coût de 4 600 dollars par voyage aller retour, pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

24. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel de deux voyages effectués à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, sur la base d'un coût de 4 600 dollars par voyage aller retour.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	23 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	3 400

25. Le montant indiqué à la première ligne correspond à l'indemnité d'habillement et d'équipement de 48 militaires, au taux de 70 dollars par personne par mois, pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

26. Les dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement de 48 militaires sont estimées à 3 400 dollars.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	593 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	84 700

27. Le montant indiqué à la première ligne représente le coût du matériel appartenant à l'unité médicale sud-coréenne, calculé sur la base des estimations reçues à ce jour, au prorata de la période de sept mois pour les produits fongibles, dont le coût annuel est estimé à 940 800 dollars (548 800 dollars), et compte tenu d'un taux d'amortissement annuel de 10 % pour le matériel, dont la valeur est estimée à 758 900 dollars (44 200 dollars).

28. Le coût mensuel est calculé comme suit : coût mensuel des produits fongibles, dont le coût annuel est estimé à 940 800 dollars (78 400 dollars), auquel vient s'ajouter un montant de 6 300 dollars correspondant à l'amortissement de 10 % par an du matériel, dont la valeur est estimée à 758 900 dollars.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	93 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	13 300

29. Les montants prévus doivent permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, de maladie ou d'invalidité imputables au service auprès de la MINURSO, à raison d'un versement moyen de 40 000 dollars. Le coût estimatif annuel est calculé sur la base de 1 % de l'effectif moyen mensuel des observateurs militaires, des contingents et de la police civile. Le montant indiqué à la première ligne correspond à la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (93 300 dollars). Actuellement, le montant total des engagements non réglés au titre de cette rubrique s'élève à 353 500 dollars. Au 31 janvier 1995, deux demandes d'indemnisation avaient été reçues.

30. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, sur la base d'un coût moyen de 13 300 dollars.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions)

1er décembre-30 juin 1995 . . . . .	1 553 700
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	292 000

31. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à des contrôleurs de la police civile au taux de 60 dollars par personne et par jour, pour un total de 25 895 jours-personne, sur la base des effectifs ci-après : 55 contrôleurs en décembre 1994 (102 300 dollars), 81 en janvier 1995 (150 600 dollars), 107 en février (179 800 dollars), 133 en mars (247 400 dollars) et 160 du 1er avril au 30 juin (873 600 dollars). Le calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile figure à l'annexe IV.

32. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour 160 contrôleurs de la police civile, à raison de 60 dollars par personne et par jour.

ii) Frais de voyage

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	494 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	61 300

33. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage de 105 contrôleurs de police supplémentaires à déployer dans la zone de la Mission dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO (241 500 dollars).

34. Un montant supplémentaire est prévu au titre des frais de voyage pour assurer la relève de 55 contrôleurs de la police présents dans la zone de la Mission en décembre 1994, soit 55 voyages aller retour au total, à raison de 4 600 dollars par aller retour (253 000 dollars).

35. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre de la relève de 160 contrôleurs de la police tous les 12 mois, soit un total de 160 voyages aller retour par an, à raison de 4 600 dollars par voyage aller retour.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	18 700
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 700

36. Le montant indiqué à la première ligne correspond à l'indemnité d'habillement et d'équipement versée à 160 contrôleurs de la police civile pendant sept mois, et est calculé sur la base d'un taux de 200 dollars par personne par an.

37. Le montant indiqué à la deuxième ligne représente les dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement versée à 160 contrôleurs de la police civile et est calculé sur la base d'un taux annuel de 200 dollars par personne.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	7 707 100
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	1 337 000

38. Le montant indiqué à la première ligne correspond aux traitements de 196 fonctionnaires internationaux en décembre 1994 (effectif autorisé) et de 320 fonctionnaires internationaux pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1995 (effectif proposé) (voir détails à l'annexe V.A). Il a été calculé sur la base du nombre de fonctionnaires effectivement déployés, comme indiqué à l'annexe IV. Le montant des traitements et dépenses connexes afférents aux 124 fonctionnaires internationaux supplémentaires qu'il est proposé de déployer dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification de la Mission (2 340 200 dollars) et le calendrier de déploiement de ces fonctionnaires sont indiqués à l'annexe V.B.

39. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre des traitements de 320 fonctionnaires internationaux (voir détails à l'annexe V.D).

ii) Traitements du personnel local

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	310 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	49 500

40. Le montant indiqué à la première ligne correspond aux traitements de 55 agents locaux en décembre 1994 et de 90 agents locaux pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1995, conformément au calendrier de déploiement figurant à l'annexe IV (310 300 dollars). Le montant des traitements des 35 agents locaux supplémentaires qu'il est proposé d'engager dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO (98 600 dollars) et le calendrier de déploiement de ces agents sont indiqués à l'annexe V.B.

41. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre des traitements de 90 agents locaux (voir détails à l'annexe V.D).

iii) Consultants . . . . . -

42. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	14 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 000

43. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de financer les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, à raison de 2 000 dollars par mois en moyenne pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

44. Les dépenses mensuelles au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit sont estimées à 2 000 dollars.

v) Dépenses communes de personnel

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	3 895 400
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	676 100

45. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel afférentes à 196 fonctionnaires internationaux et 55 agents locaux en décembre 1994 et à 320 fonctionnaires internationaux et 90 agents locaux pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1995 (4 038 000 dollars), conformément au calendrier de déploiement figurant à l'annexe IV. Le montant prévu au titre des dépenses communes de personnel a été diminué de 142 600 dollars, correspondant à 50 % des frais de voyage aux fins du déploiement des 124 fonctionnaires internationaux qu'il est proposé d'engager dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO. On trouvera à l'annexe V.B une ventilation des dépenses communes de personnel afférentes aux 124 fonctionnaires internationaux et 35 agents locaux supplémentaires (1 019 000 dollars), ainsi que le calendrier de déploiement de ce personnel.

46. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre des dépenses communes de personne afférentes à 320 fonctionnaires internationaux et 90 agents locaux (voir détails à l'annexe V.D).

vi) Indemnité de subsistance (missions)

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	3 342 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	582 900

47. Un montant de 3 342 000 dollars est prévu pour couvrir l'indemnité de subsistance (missions) devant être versée au taux de 60 dollars par personne par jour à 196 fonctionnaires internationaux en décembre 1994 et à 320 fonctionnaires internationaux du 1er janvier au 30 juin 1995 (voir détails à l'annexe V.C). Ce montant a été calculé sur la base du calendrier de déploiement figurant à l'annexe IV. On trouvera à l'annexe V.B une ventilation détaillée des ressources nécessaire pour couvrir l'indemnité de subsistance (missions) à verser aux 124 fonctionnaires internationaux supplémentaires qu'il est proposé de recruter (990 900 dollars), ainsi que le calendrier de déploiement de ces fonctionnaires.

48. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité de subsistance (missions) de 320 fonctionnaires internationaux (voir détails à l'annexe V.D).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	285 200
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	18 400

49. Le montant prévu à la première ligne doit permettre de couvrir les frais de voyage aux fins du déploiement des 124 fonctionnaires internationaux supplémentaires qu'il est proposé d'engager dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification.

50. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir pour couvrir le coût de quatre voyages effectués par des fonctionnaires internationaux au titre de la relève, à raison de 4 600 dollars par aller retour.

viii) Autres voyages autorisés

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	39 200
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	5 600

51. Le montant prévu à la première ligne doit permettre à des fonctionnaires de rang supérieur affectés à la Mission de se rendre à New York aux fins de consultations et correspond au coût d'un voyage aller retour autorisé par mois (4 600 dollars) pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et à cinq jours d'indemnité de subsistance (1 000 dollars) à l'occasion de chaque voyage.

52. Le montant prévu à la deuxième ligne correspond au coût d'un voyage aller retour autorisé par mois entre la zone de la Mission à New York (4 600 dollars) pour permettre à des fonctionnaires de rang élevé affectés à la Mission de procéder à des consultations, et de l'indemnité de subsistance en voyage pendant cinq jours (1 000 dollars).

c) Personnel contractuel international . . . . . -

53. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . -

54. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par des gouvernements

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	143 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	21 900

55. Le montant prévu à la première ligne doit permettre de couvrir les frais de voyage de 12 observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'occasion de leur déploiement (27 600 dollars), et de leur verser une indemnité de subsistance (missions) au taux de 60 dollars par personne par jour, ainsi qu'il est indiqué ci-après : 8 observateurs seraient déployés en janvier 1995 pendant 16 jours au total (7 700 dollars) et 12 observateurs seraient déployés au cours de la période allant du 1er février au 30 juin 1995 pendant 150 jours au total (108 000 dollars). Le calendrier de déploiement des 12 observateurs de l'OUA figure à l'annexe IV.

56. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre de l'indemnité de subsistance (missions) à verser à 12 observateurs de l'OUA, au taux de 60 dollars par personne par jour.

f) Observateurs électoraux civils . . . . . -

57. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	233 900
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	34 700

58. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de couvrir le coût du loyer du dépôt central de fournitures à Laâyoune (69 400 dollars par an) et d'un atelier à Es Semara (16 700 dollars par an) pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (50 200 dollars).

59. Des négociations sont en cours avec le Gouvernement concerné pour qu'il mette à la disposition de la MINURSO des locaux à usage de bureau et des logements destinés au personnel supplémentaire prévu dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification. Les résultats de ces négociations sont toutefois incertains pour l'instant. C'est pourquoi un montant additionnel est prévu aux fins de la location de 50 appartements (pouvant loger chacun deux personnes) pour loger les 105 contrôleurs de la police civile et 124 membres du personnel international additionnels, pour un coût estimé à 550 dollars par appartement et par mois pendant six mois, ainsi qu'il est indiqué ci-après : 34 appartements pour janvier 1995 (18 700 dollars) et 50 appartements pour février à juin 1995 (165 000 dollars).

60. Le montant indiqué à la deuxième ligne comprend un montant mensuel prévu pour continuer de louer les locaux suivants :

	<u>Dollars</u>
Dépôt central de fournitures à Laâyoune	5 800
Atelier à Es Semara	1 400
Cinquante appartements à 550 dollars l'unité	<u>27 500</u>
Coût total	<u><u>34 700</u></u>

b) Aménagement et rénovation des locaux

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	17 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 500

61. Le montant indiqué à la première ligne est destiné à couvrir le coût des petits travaux d'aménagement et de rénovation des locaux de la MINURSO, sur la base d'un coût moyen de 2 500 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

62. Le montant indiqué à la deuxième ligne doit permettre de couvrir le coût des petits travaux d'aménagement et de rénovation des locaux de la MINURSO, estimé en moyenne à 2 500 dollars par mois.

c) Fournitures d'entretien

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	13 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 000

63. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir le coût de fournitures d'entretien des locaux de la MINURSO, calculé sur la base d'un coût moyen de 1 500 dollars par mois pour la période de deux mois allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (3 000 dollars) et de 2 000 dollars par mois pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (10 000 dollars).

64. Le montant figurant à la deuxième ligne doit permettre de couvrir le coût de fournitures d'entretien des locaux de la MINURSO, estimé à 2 000 dollars par mois.

d) Services d'entretien

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	6 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	1 000

65. Le montant indiqué à la première ligne est destiné à couvrir le coût des services d'entretien des locaux de la MINURSO, estimé en moyenne à 500 dollars par mois pour la période de deux mois allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (1 000 dollars) et à 1 000 dollars par mois pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (5 000 dollars).

66. Le montant indiqué à la deuxième ligne est prévu pour couvrir le coût des services d'entretien des locaux de la MINURSO, estimé à 1 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	59 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	8 500

67. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de couvrir le coût de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau pour 11 points de déploiement des équipes de la MINURSO dans toute la zone de la Mission, à raison de 5 000 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (35 000 dollars), le coût de 225 bouteilles de gaz nécessaires pour les cantines, à raison de 4 dollars la bouteille pour la même période de sept mois et celui du carburant nécessaire pour 20 nouveaux groupes électrogènes, à raison de 400 litres par groupe électrogène par mois à un coût estimé à 0,31 dollar le litre pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (12 400 dollars).

68. Le montant indiqué à la deuxième ligne doit permettre de couvrir le coût de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble des installations de la MINURSO, estimé à 8 500 dollars par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	126 200
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	—

69. Afin de mettre les locaux à usage de bureaux et autres installations nécessaires à la disposition du personnel additionnel (124 fonctionnaires internationaux, 105 contrôleurs de la police civile et 12 observateurs de l'OUA), un montant est prévu au titre de l'achat des éléments suivants et des frais de transport correspondants :

	<u>Dollars</u>
10 bureaux mobiles, à 7 000 dollars l'unité	70 000
15 tentes de type courant, à 1 800 dollars l'unité	27 000
5 cantines mobiles pour 20 personnes, à 2 000 dollars l'unité	10 000
Transport (18 % du coût)	19 200
Coût total	<u>126 200</u>

70. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . —

71. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	166 700
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

72. Le montant indiqué doit couvrir le coût du transport de 57 véhicules supplémentaires jusqu'à la zone de la Mission, calculé sur la base de 18 % du coût total des véhicules, qui est estimé à 926 000 dollars (166 700 dollars). On trouvera à l'alinéa b) du paragraphe 27 du rapport des explicatives justifiant le nombre de véhicules proposés dans la zone de la Mission.

73. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

b) Location de véhicules . . . . . -

74. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	7 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

75. Le montant indiqué doit permettre d'acheter un pont élévateur de véhicules (5 000 dollars) et trois chargeurs de batterie à haut rendement (2 000 dollars). À l'heure actuelle, la Mission dispose seulement d'un pont élévateur et d'une rampe de véhicules achetée localement. Le pont élévateur supplémentaire est nécessaire pour l'entretien des 57 véhicules supplémentaires dont l'acquisition est envisagée. Les trois chargeurs de batterie sont demandés pour trois sous-unités de transport (ateliers) aux points de déploiement des équipes d'Aswerd et d'Es Semara et au bureau de liaison de Tindouf.

76. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	233 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	35 900

77. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien pour 284 véhicules de la MINURSO pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995, à raison de 330 dollars par véhicule par mois pour 8 véhicules appartenant aux contingents (18 500 dollars) et de 100 dollars par véhicule par mois pour 276 véhicules appartenant à l'ONU (193 200 dollars). Ce montant comprend notamment le coût des pièces de rechange, pneus et batteries d'accumulateurs des véhicules, du contrat relatif aux travaux de tôlerie, de la remise en état des véhicules et de travaux de réparation divers. Un montant additionnel de 21 600 dollars est prévu sous cette rubrique pour 54 nouveaux véhicules (à l'exclusion de 3 véhicules de remplacement), dont l'acquisition est envisagée dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification.

/...

Ce montant est calculé sur la base d'un coût moyen de 100 dollars par véhicule par mois pour la période de quatre mois allant du 1er mars au 30 juin 1995.

78. Le montant prévu à la deuxième ligne est calculé comme suit : 330 dollars par véhicule par mois pour 8 véhicules appartenant aux contingents (2 600 dollars), et 100 dollars par véhicule par mois pour 333 véhicules appartenant à l'ONU (33 300 dollars).

e) Carburants et lubrifiants

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	445 400
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	69 000

79. Un montant de 395 500 dollars est prévu pour couvrir le coût des carburants et lubrifiants nécessaires pour les 284 véhicules de la MINURSO, à raison d'un coût moyen de 56 500 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995. Le montant supplémentaire de 49 900 dollars prévu sous cette rubrique pour 54 nouveaux véhicules (à l'exclusion de 3 véhicules de remplacement) est calculé sur la base d'une consommation de diesel de 700 litres par véhicule par mois (5 kilomètres par litre pour 3 500 kilomètres), à raison de 0,31 dollar le litre (46 900 dollars) pour la période de quatre mois allant du 1er mars au 30 juin 1995, le coût des lubrifiants étant estimé à 750 dollars par mois (3 000 dollars).

80. Le montant prévu à la deuxième ligne s'établit comme suit : 56 500 dollars pour 284 véhicules (coût mensuel moyen), et 12 500 dollars pour 54 véhicules supplémentaires, ce coût étant calculé sur la base d'une consommation de diesel de 700 litres par véhicule, à raison de 0,31 dollar le litre, et des lubrifiants.

f) Assurance

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	45 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	8 500

81. Le montant indiqué à la première ligne représente les frais d'assurance locale au tiers et d'assurance internationale des véhicules de la MINURSO, en raison de 260 dollars par véhicule par an pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (39 400 dollars), ainsi que des 57 véhicules supplémentaires, à raison de 320 dollars par véhicule par an pour la période de quatre mois allant du 1er mars au 30 juin 1995 (6 100 dollars).

82. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel de l'assurance locale au tiers et de l'assurance internationale des 341 véhicules de la MINURSO, calculé sur la base de 320 dollars par véhicule par an.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	2 205 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	270 000

83. Le montant indiqué à la première ligne permettra de continuer à louer dans le secteur privé quatre hélicoptères moyens de type B-212, à un coût forfaitaire mensuel de 90 000 dollars par hélicoptère, calculé sur la base de 75 heures de vol par hélicoptère par mois, pendant la période de trois mois et demi allant du 1er décembre 1994 au 15 mars 1995 (1 260 000 dollars). Un avion supplémentaire devait être loué dans le secteur privé, le nombre des hélicoptères loués sera ramené de quatre à trois à compter du 16 mars 1995. Le montant prévu doit également couvrir les frais de location dans le secteur privé de trois hélicoptères de type B-212 pendant la période de trois mois et demi allant du 16 mars au 30 juin 1995 (945 000 dollars).

84. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au montant mensuel nécessaire pour continuer à louer trois hélicoptères moyens de type B-212, à raison de 90 000 dollars par hélicoptère.

ii) Carburants et lubrifiants

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	859 100
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	105 200

85. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir le coût du carburant nécessaire pour quatre hélicoptères moyens de type B-212, calculé sur la base d'une consommation de 850 litres à l'heure et de 75 heures de vol par hélicoptère par mois, à raison de 0,55 dollar le litre, pendant la période de trois mois et demi allant du 1er décembre 1994 au 15 mars 1995 (490 900 dollars), ainsi que le coût du carburant nécessaire pour trois hélicoptères du même type, calculé sur la même base, pendant la période de trois mois et demi allant du 16 mars au 30 juin 1995 (368 200 dollars).

86. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel du carburant nécessaire pour trois hélicoptères, calculé sur la base d'une consommation de 850 litres à l'heure et de 75 heures de vol par hélicoptère par mois, à raison de 0,55 dollar le litre.

iii) Déploiement/retrait

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	15 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	—

87. Le montant prévu correspond au coût du retrait d'un hélicoptère.

88. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

iv) <u>Vols de ravitaillement</u> . . . . .	-
89. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
v) <u>Peinture/préparation</u> . . . . .	-
90. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vi) <u>Assurance (responsabilité/risques de guerre)</u> . . .	-
91. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
b) <u>Avions</u>	
i) <u>Location/affrètement</u>	
1er décembre 1994-30 janvier 1995 . . . . .	894 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	199 200

92. Le montant indiqué à la première ligne permettra de continuer à louer dans le secteur privé deux avions légers de type AN-26 pour le transport de marchandises et de passagers, au coût forfaitaire actuel de 40 860 dollars par mois chacun, calculé sur la base de 75 heures de vol par avion par mois, pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (572 000 dollars). Il permettra également de louer dans le secteur privé un avion léger de type B-200 C pour le transport de marchandises et de passagers, pour un coût mensuel de 64 400 dollars, calculé sur la base de 75 heures de vol par mois, pendant la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (322 000 dollars), et de couvrir le coût de 15 heures de vol supplémentaires par mois, à raison de 400 dollars l'heure, pendant la même période de cinq mois (30 000 dollars).

93. On trouvera à l'alinéa a) du paragraphe 29 du présent rapport des arguments justifiant la location d'un avion supplémentaire dans le secteur privé.

94. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir pour continuer à louer dans le secteur privé trois avions légers, à raison de 64 400 dollars par avion par mois (193 200 dollars) et couvrir le coût de 15 heures de vol supplémentaires, à raison de 400 dollars l'heure (6 000 dollars).

ii) <u>Carburants et lubrifiants</u>	
1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	1 221 200
Dépenses mutuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	189 700

95. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir le coût du carburant nécessaire pour deux avions légers de type AN-26 pour le transport de marchandises et de passagers, calculé sur la base d'une consommation de 1 200 litres à l'heure et de 115 heures de vol par avion par mois, à raison de 0,494 dollar le litre, pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (954 400 dollars).

96. Le montant prévu doit également permettre de couvrir le coût du carburant nécessaire pour un avion supplémentaire de type B-200 C, calculé sur la base d'une consommation de 1 200 litres à l'heure et de 90 heures de vol par mois, à raison de 0,494 dollar le litre, pendant la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (266 800 dollars).

97. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel du carburant nécessaire pour trois avions légers, calculé à raison de 0,494 dollar le litre, sur la base d'une consommation de 1 200 litres à l'heure et de 115 heures de vol par avion par mois pour deux d'entre eux (136 300 dollars) et d'une consommation de 1 200 litres à l'heure et de 90 heures de vol par mois, pour le troisième (53 400 dollars).

iii) Déploiement/retrait

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	20 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

98. Le montant indiqué correspond au coût du déploiement d'un avion supplémentaire (20 000 dollars).

99. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Peinture/préparation

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	10 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

100. Le montant indiqué doit servir à faire peindre un avion aux couleurs de l'ONU.

101. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

v) Assurance (responsabilité/risques de guerre)

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	60 800
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	9 600

102. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de couvrir, à raison de 3 200 dollars par appareil par mois, les frais d'assurance responsabilité et risques de guerre de deux avions AN-26 pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (44 800 dollars), et d'un avion supplémentaire pendant la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (16 000 dollars).

103. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre des frais d'assurance responsabilité et risques de guerre de trois avions légers, à raison de 3 200 dollars par avion.

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . -

104. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Autres dépenses

Droits d'atterrissage et manutention au sol

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	18 900
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 700

105. Le montant indiqué à la première ligne doit permettre de couvrir les droits d'atterrissage et les frais de manutention au sol, estimés à 2 700 dollars par mois, pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

106. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre des droits d'atterrissage et frais de manutention au sol, estimés à 2 700 dollars.

7. Opérations navales . . . . . -

107. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	983 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

108. Le montant prévu permettra de couvrir le coût du matériel de transmissions complémentaire nécessaire, compte tenu de l'élargissement de la Commission d'identification. Ce matériel se compose des éléments suivants :

	<u>Dollars</u>
1 station terrienne	200 000
6 stations mobiles INMARSAT de type "A", (coût unitaire : 14 000 dollars)	84 000
50 stations mobiles HF (coût unitaire : 8 000 dollars)	400 000
1 autocommutateur privé PABX	50 000
4 systèmes téléphoniques ruraux (coût unitaire : 8 000 dollars)	32 000
30 bases VHF (coût unitaire : 400 dollars)	12 000
5 radios portatives (coût unitaire : 500 dollars)	25 000
20 systèmes de positionnement par satellite (coût unitaire : 1 500 dollars)	30 000
Fret (18 % du prix d'achat)	150 000
	<hr/>
Coût total	983 000
	<hr/> <hr/>

109. Il est proposé de transférer le matériel ci-après de l'ONUMOZ à la MINURSO :

a) Une station terrienne (200 000 dollars), six stations mobiles INMARSAT "A" (84 000 dollars), 50 stations mobiles HF (400 000 dollars) et 50 radios portatives (25 000 dollars);

b) Comme on l'a déjà indiqué au paragraphe 6 de la présente annexe, le montant prévu correspond à la valeur comptables des biens qui doivent être transférés de l'ONUMOZ, la valeur résiduelle de ces avoirs n'étant pas encore connue;

c) On trouvera à l'alinéa b) du paragraphe 29 du présent rapport les raisons pour lesquelles une station terrienne mobile supplémentaire a été demandée.

110. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	87 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	12 500

111. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir, à raison de 12 500 dollars par mois pendant la période de 7 mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995, le coût des fournitures, des services et des pièces de rechange nécessaires à l'entretien du matériel de transmissions dans toute la zone de la mission.

112. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir pour l'acquisition de ces pièces de rechange et fournitures (12 500 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	20 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

113. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir, à hauteur de 20 000 dollars, le coût du matériel d'essai destiné à l'atelier radio et à la station terrienne.

114. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	172 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	26 500

115. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir les coûts suivants : coût des communications par téléphone et télécopie grâce aux services INMARSAT et INTELSAT, estimé à 14 500 dollars par mois pour la période allant du

/...

1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (29 000 dollars) et à 20 000 dollars en moyenne par mois pour la période allant du 1er février au 30 juin 1994 (100 000 dollars); frais de téléphone et télécopie par les réseaux locaux et frais de valise diplomatique, estimés respectivement à 2 500 dollars par mois et à 3 000 dollars par mois pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (11 000 dollars au total) et à 3 000 dollars et 3 500 dollars par mois pour la période allant du 1er février au 30 juin 1995 (32 500 dollars).

116. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre des communications par téléphone et par télécopie grâce aux services INMARSAT et INTELSAT (20 000 dollars); des frais de téléphone et télécopie par les réseaux locaux (3 000 dollars); et des frais de valise diplomatique (3 500 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . -

117. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier et matériel de bureau

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	73 600
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

118. Le montant prévu permettra de couvrir le coût du matériel et du mobilier destinés aux centres d'identification et d'inscription et aux cinq équipes mobiles d'identification et d'inscription créés dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) Mobilier de bureau - 50 chaises de bureau, 20 bureaux, 80 tables pliantes, 150 chaises pliantes (22 500 dollars) et fret correspondant (3 900 dollars, soit 18 % du prix d'achat);

b) Matériel de bureau - 10 classeurs et 22 ventilateurs électriques (5 000 dollars), 50 petites photocopieuses (10 000 dollars), 50 photocopieuses moyennes (25 000 dollars) et fret correspondant (7 200 dollars, soit 18 % du prix d'achat).

119. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

b) Matériel informatique

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	200 800
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	1 500

120. Le montant indiqué à la première ligne permettra de couvrir le coût du matériel informatique et du logiciel ci-après destinés à la Commission d'identification élargie :

	<u>Dollars</u>
<u>Ordinateurs</u>	
40 ordinateurs de bureau avec écran (coût unitaire : 1 380 dollars)	55 200
30 ordinateurs portatifs avec écran noir et blanc (coût unitaire : 1 500 dollars)	45 000
<u>Imprimantes</u>	
20 imprimantes à laser (coût unitaire : 1 000 dollars)	20 000
20 imprimantes à jet d'encre (coût unitaire : 300 dollars)	6 000
<u>Systèmes d'alimentation non interruptible</u>	
40 petits systèmes, 400 VA (coût unitaire : 400 dollars)	8 000
2 grands systèmes, 1 200 VA (coût unitaire : 1 200 dollars)	2 400
<u>Autres équipements</u>	
Fournitures et accessoires	12 000
<u>Logiciel</u>	
2 multi-utilisateurs destinés chacun à 25 personnes (coût unitaire : 10 000 dollars)	20 000
Entretien (10 % du prix d'achat)	2 000
Fret (18 % du prix d'achat)	30 200
Coût total	<u><u>200 800</u></u>

121. La Mission possède actuellement 289 ordinateurs (243 ordinateurs de bureau, 42 ordinateurs portatifs et 4 serveurs). Sur ce total, 19 ordinateurs (17 ordinateurs de bureau et 2 ordinateurs portatifs) ne fonctionnent pas et 32 ont une capacité trop faible ou sont d'un modèle périmé. En conséquence, la Commission d'identification, les centres d'identification et d'inscription et les équipes mobiles d'identification et d'inscription ont à leur disposition 238 ordinateurs opérationnels. L'acquisition des 70 ordinateurs supplémentaires proposés ci-dessus (40 ordinateurs de bureau avec écran et 30 ordinateurs portatifs avec écran noir et blanc) porterait ce chiffre à 308.

122. Ces ordinateurs ont été répartis comme suit entre les différentes catégories de personnel :

	<u>Effectifs</u>	<u>Nombre d'ordinateurs</u>	<u>Ratio</u>
<u>Personnel civil</u>			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	132	97	1/1,4
Services généraux	145	112	1/2,9
Service mobile	43	20	1/2,2
Personnel local	90	16	1/5,6
Police civile	160	15	1/10,7
Observateurs de l'OUA	12	1	1/12,0
Total, personnel civil	582	261	1/2,2
<u>Personnel militaire</u>			
Observateurs militaires	231	40	1/5,7
Unité médicale	40	6	1/6,7
Permanence	8	1	1/8,0
Total, personnel militaire	279	47	1/5,9
Total général	861	308	1/2,8

123. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir pour l'achat des pièces de rechange et du logiciel nécessaires pour le matériel informatique.

c) Groupes électrogènes

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	218 300
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	—

124. Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des 20 groupes électrogènes (5 générateurs de 75 kVA coûtant 13 000 dollars pièce et de 15 générateurs de 15 à 35 kVA coûtant 8 000 dollars pièce) qu'il est proposé de transférer de l'ONUMOZ. La valeur totale de ce matériel s'élève à 185 000 dollars et le coût du fret à 33 300 dollars (soit 18 % du coût total).

125. Les groupes électrogènes serviront à assurer l'alimentation électrique des 6 nouveaux centres d'identification et d'inscription, des 10 nouveaux bureaux mobiles et des 5 cantines et autres installations rendus nécessaires par l'élargissement de la Commission d'identification. Aucun des 55 groupes électrogènes qui se trouvent actuellement dans la zone de Mission n'est gardé en réserve.

126. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 6 de la présente annexe, le montant prévu correspond à la valeur comptable des biens qui doivent être transférés de l'ONUMOZ, la valeur résiduelle de ces avoirs n'étant pas encore connue.

127. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

- d) Matériel d'observation . . . . . -
128. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- e) Citernes à essence et débitmètres . . . . . -
129. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- f) Matériel médical et dentaire . . . . . -
130. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- g) Matériel d'hébergement . . . . . -
131. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- h) Matériel divers
- |   |         |
|---|---------|
| 1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .            | 119 700 |
| Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . . | 5 000   |

132. Le montant indiqué à la première ligne correspond au coût du matériel divers ci-après, nécessaire du fait du déploiement, dans la zone de Mission, de 276 personnes supplémentaires recrutées dans le cadre de l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO :

	<u>Dollars</u>
15 climatiseurs (coût unitaire : 1 000 dollars)	15 000
5 congélateurs (coût unitaire : 250 dollars)	12 500
20 réfrigérateurs (coût unitaire : 700 dollars)	14 000
Réservoirs à eau souples, fours de cuisson de grande dimension, batteries de cuisine, tables de salle à manger, chaises, glacières, lits pliants, sacs de couchage, extincteurs	60 000
Fret (18 % du prix d'achat)	18 200
Coût total	119 700

133. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre du remplacement et de l'entretien du matériel susmentionné.

- i) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . -
134. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

j) Pièces de rechange, réparations et entretien

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	152 600
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	21 800

135. Le montant indiqué à la première ligne permettra d'acheter des pièces de rechange pour les groupes électrogènes (Weatherhaven et autres) et les photocopieuses, et de couvrir les frais de réparation et d'entretien de ce matériel. Les dépenses prévues à ce titre pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 sont estimées à 21 800 dollars par mois. Le matériel installé dans les bâtiments préfabriqués (camps Weatherhaven) nécessite des pièces spéciales.

136. Le montant mensuel des dépenses prévues à ce titre après le 30 juin 1995 est estimé à 21 800 dollars.

k) Matériel d'épuration de l'eau . . . . . -

137. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	51 900
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	7 400

138. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût des services extérieurs de vérification des comptes de la Mission au cours de la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

139. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des services extérieurs de vérification des comptes, estimé à 7 400 dollars.

ii) Services contractuels

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	3 500
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	500

140. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût des services contractuels de blanchissage et autres services d'entretien du complexe du quartier général, qui est estimé à 500 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

141. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des services contractuels, estimé à 500 dollars.

iii) Services informatiques . . . . . -

142. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . -

143. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Traitements et services médicaux . . . . . -

144. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements . . . . . -

145. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Dépenses de représentation

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	700
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	100

146. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût d'un nombre limité de réceptions données par la MINURSO à l'intention de notables locaux et de dignitaires de passage, qui est estimé à 100 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

147. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel d'un nombre limité de réceptions officielles, estimé à 100 dollars.

viii) Autres services

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	7 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	1 000

148. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût de fournitures et services divers, pour lesquels il n'a pas été prévu de crédits à d'autres rubriques. Ce coût est estimé à 1 000 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

149. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel de divers services, estimé à 1 000 dollars.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	105 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	16 000

150. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau de la Mission, qui est estimé à 12 500 dollars par mois pour la période de deux mois allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (25 000 dollars) et à 16 000 dollars par mois pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (80 000 dollars).

151. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des articles de papeterie et des fournitures de bureau, qui est estimé à 16 000 dollars.

ii) Fournitures médicales

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	101 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	14 000

152. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir les frais de vaccination du personnel international supplémentaire (3 000 dollars) et le coût des fournitures médicales de l'unité médicale sud-coréenne, qui est estimé à 14 000 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 (98 000 dollars).

153. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des fournitures médicales, qui est estimé à 14 000 dollars.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	40 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	6 000

154. Le montant indiqué à la première ligne, qui doit permettre d'acheter sur place les fournitures sanitaires et de nettoyage, est estimé à 5 000 dollars par mois pour la période de deux mois allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (10 000 dollars) et à 6 000 dollars par mois pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (30 000 dollars).

155. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des fournitures sanitaires et de nettoyage, estimé à 6 000 dollars.

iv) Abonnements

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	2 100
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	300

156. Le montant indiqué à la première ligne, qui doit couvrir les frais d'abonnement à des journaux et périodiques, est estimé à 300 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.

157. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des abonnements, estimé à 300 dollars.

v) Fournitures électriques . . . . . -

158. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches antiprojectiles (pour véhicules)

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	40 000
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	-

159. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût d'achat de 40 bâches antiprojectiles pour les véhicules de la MINURSO, qui est estimé à 1 000 dollars l'unité.

160. Aucun montant mensuel n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	17 900
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 500

161. Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir le coût des drapeaux, insignes et uniformes de 231 observateurs militaires, 160 contrôleurs de la police civile et 48 militaires appartenant à l'unité médicale et à l'unité de contrôle des mouvements pendant la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et a été calculé sur la base de 70 dollars par personne par an.

162. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel des uniformes, drapeaux et insignes, estimé à 2 500 dollars.

viii) Fournitures pour la défense des périmètres . . . . . -

163. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major . . . . . -

164. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

x) Intendance et magasins

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	42 500
Coût mensuel après le 30 juin 1995 . . . . .	6 500

165. Le montant indiqué à la première ligne, qui doit permettre de remettre à neuf et de remplacer le matériel de couchage et les articles d'intendance et articles connexes aux points de déploiement des équipes, est estimé à 5 000 dollars par mois pour la période de deux mois allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (10 000 dollars) et à 6 500 dollars par mois pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1995 (32 500 dollars).

166. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond au coût mensuel de la remise à neuf et du remplacement du matériel de couchage et des articles d'intendance et articles connexes aux points de déploiement des équipes, qui est estimé à 6 500 dollars.

11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u> . . . . .	-
167.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12.	<u>Programmes d'information</u> . . . . .	-
168.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13.	<u>Programmes de formation</u> . . . . .	-
169.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u> . . . . .	-
170.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u> . . . . .	-
171.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	
a)	<u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u>	-
172.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
b)	<u>Transport aérien militaire</u> . . . . .	-
173.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
c)	<u>Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</u>	
	1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	14 000
	Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	2 000
174.	Le montant indiqué à la première ligne doit couvrir les frais de transport et autres de fournitures diverses, pour lesquels il n'a pas été prévu de crédits à d'autres rubriques, qui sont estimés en moyenne à 2 000 dollars par mois pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995.	
175.	Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir au titre du fret et du camionnage par les soins d'entreprises privées, qui sont est estimées à 2 000 dollars.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u>	
	1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	35 400
	Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	5 000
176.	Le montant indiqué à la première ligne correspond à la part du coût de financement du système intégré de gestion imputée à la MINURSO pour 1995, calculée pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1995.	

177. Le montant indiqué à la deuxième ligne correspond aux dépenses mensuelles à prévoir pour couvrir la part du financement du système intégré de gestion imputée à la MINURSO pour 1995, qui est estimé à 5 000 dollars.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	1 325 400
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	227 100

178. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des membres du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	2 907 700
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	496 400

179. Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b) pour les fonctionnaires internationaux. Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel

1er décembre 1994-30 juin 1995 . . . . .	(2 907 700)
Dépenses mensuelles après le 30 juin 1995 . . . . .	(496 400)

180. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel, et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINURSO.

ANNEXE III

Effectifs actuellement approuvés et effectifs proposés pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 et pour la période postérieure au 30 juin 1995

	Effectifs approuvés 1er décembre 1994	Accroissement proposé Janvier-juin 1995 <sup>a</sup>	Effectifs proposés Janvier-juin 1995 et après le 30 juin 1995
<u>Personnel civil</u>			
a) Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	—	1
SSG	1	—	1
D-2	2	—	2
D-1	2	—	2
P-5	5	6	11
P-4	32	13	45
P-3	32	14	46
P-2/1	6	18	24
	81	51	132
b) Services généraux et autres catégories			
Services généraux	78	67	145
Service mobile	37	6	43
	115	73	188
Total, personnel international	196	124	320
c) Personnel local	55	35	90
d) Police civile	55	105	160
e) Observateurs de l'OUA	—	12	12
	55	117	172
Total, personnel civil	306	276	582
<u>Personnel militaire</u>			
a) Observateurs militaires	231	—	231
b) Unité médicale	40	—	40
c) Permanence de la Force	8	—	8
	279	—	279
Total, personnel militaire	279	—	279
Total général	585	276	861

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 973 (1995) du Conseil de sécurité.

## ANNEXE IV

## Calendrier de déploiement du personnel civil

1er janvier-30 juin 1995

	Décembre 1994		Effectifs proposés 1er janvier-30 juin 1995	Postes effecti-vement pourvus	Janvier (nombre effectif)	Calendrier de déploiement				
	Effectifs approuvés	Postes effecti-vement pourvus				Février	Mars	Avril	Mai	Juin
SGA <sup>a</sup>	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—
SSG	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—
D-2	2	2	2	2	—	—	—	—	—	—
D-1	2	1	2	1	1	—	—	—	—	—
P-5	5	5	11	5	2	2	—	—	—	—
P-4	32	17	45	17	6	10	9	3	—	—
P-3	32	21	46	21	4	9	9	3	—	—
P-2/1	6	6	24	6	5	5	4	4	—	—
Services généraux	78	72	145	72	20	18	16	19	—	—
Service mobile	37	37	43	37	2	2	—	—	—	—
Total, personnel international	196	163	320	163	40	46	42	29	—	—
Personnel local	55	55	90	55	20	5	5	5	—	—
Police civile	55	55	160	55	26	26	26	27	—	—
Observateurs de l'OUA	—	—	12	—	8	4	—	—	—	—
Total, personnel civil	306	273	582	273	94	81	73	61	—	—

<sup>a</sup> Périodes d'emploi effectif.

## Annexe V

## Dépenses afférentes au personnel civil et dépenses connexes

## A. 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 : effectifs approuvés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Postes approuvés 1er décembre 1994- 30 juin 1995	Effectifs	Mois- personne	Coûts annuels standard			Montant total des dépenses prévues			Indemnité de subsistance (missions)
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
SGA	1	3,5	127,7	54,7	53,4	37,2	15,9	15,6	6,4
SSG (Mission)	1	7,0	81,6	49,8	48,0	47,6	29,0	28,0	12,7
D-2	2	14,0	104,8	42,2	41,0	122,2	49,1	47,8	25,4
D-1 (Mission)	1	7,0	68,0	38,9	37,3	39,6	22,7	21,7	12,7
D-1	1	5,5	98,1	38,9	37,3	44,9	17,8	17,0	9,9
P-5 (Mission)	3	21,0	62,2	35,6	32,8	108,8	62,2	57,3	38,2
P-5	2	14,0	89,7	35,6	32,8	104,6	41,4	38,2	25,4
P-4 (Mission)	13	91,0	53,9	30,8	26,5	408,6	233,0	200,2	165,4
P-4	19	98,5	77,7	30,8	26,5	637,3	252,2	216,7	177,7
P-3 (Mission)	11	77,0	44,7	25,6	19,7	286,4	164,0	126,3	139,2
P-3	21	120,0	64,4	25,6	19,7	643,2	255,6	196,8	217,8
P-2/1 (Mission)	5	35,0	36,2	20,7	13,9	105,3	60,2	40,2	63,6
P-2	1	7,0	52,2	20,7	13,9	30,4	12,0	8,0	12,7
Services généraux	78	537,5	36,9	14,6	14,0	1 650,1	650,2	623,5	973,4
Service mobile	37	259,0	51,1	51,9	20,6	1 00,7	1 118,9	442,9	470,6
Total, personnel international	196	1 297,0				5 366,9	2 984,2	2 080,2	2 351,1
Personnel local	55	385,0	6,6	1,1	0,5	211,7	34,6	15,4	—
Total général	251	1 682,0				5 578,6	3 018,8	2 095,6	2 351,1

B. 1er-janvier-30 juin 1995 : personnel international et personnel local supplémentaire destiné  
à l'élargissement de la Commission d'identification de la MINURSO  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Effectifs	Mois- personne	Coûts annuels standard			Montant total des dépenses prévues			Indemnité de subsistance (missions)
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel supplémentaire déployé en janvier 1995 (nombre effectif)</u>									
P-5	2	11,5	89,7	35,6	32,8	85,9	34,0	31,4	19,8
P-4	4	23,5	77,7	30,8	26,5	152,0	60,2	51,7	39,6
P-3	4	23,5	64,4	25,6	19,7	126,0	50,0	38,5	39,6
P-2/1	5	29,5	52,2	20,7	13,9	128,3	50,7	33,9	49,5
Services généraux	16	95,5	36,9	14,6	14,0	293,2	115,5	110,8	158,4
Service mobile	2	11,5	51,1	51,9	20,6	48,9	49,7	19,7	19,8
Total, personnel international	33	195,0				834,3	360,1	286,0	326,7
Personnel local	20	119,5	6,6	1,1	0,5	65,7	10,7	4,8	—
Total	53	314,5				900,0	370,8	290,8	326,7
<u>Personnel supplémentaire devant être déployé en février 1995</u>									
P-5	2	10,0	89,7	35,6	32,8	74,7	29,6	27,3	18,0
P-4	3	15,0	77,7	30,8	26,5	97,0	38,4	33,0	27,0
P-3	3	15,0	64,4	25,6	19,7	80,4	31,9	24,6	27,0
P-2/1	5	25,0	52,2	20,7	13,9	108,7	43,0	28,7	45,0
Services généraux	16	80,0	36,9	14,6	14,0	245,6	96,8	92,8	144,0
Service mobile	2	10,0	51,1	51,9	20,6	42,5	43,2	17,1	18,0
Total, personnel international	31	155,0				648,9	282,9	223,5	279,0
Personnel local	5	25,0	6,6	1,1	0,5	13,7	2,2	1,0	—
Total	36	180,0				662,6	285,1	224,5	279,0
<u>Personnel supplémentaire devant être déployé en mars 1995</u>									
P-5	2	8,0	89,7	35,6	32,8	59,8	23,7	21,8	14,6
P-4	3	12,0	77,7	30,8	26,5	77,7	30,8	26,5	22,0
P-3	4	16,0	64,4	25,6	19,7	85,8	34,1	26,2	29,3
P-2/1	4	16,0	52,2	20,7	13,9	69,6	27,5	18,4	29,3
Services généraux	16	64,0	36,9	14,6	14,0	196,5	77,4	74,2	117,1
Service mobile	2	8,0	51,1	51,9	20,6	34,0	34,6	13,7	14,6
Total, personnel international	31	124,0				523,4	228,1	180,8	226,9
Personnel local	5	20,0	6,6	1,1	0,5	11,0	1,8	0,8	—
Total	36	144,0				534,4	229,9	181,6	226,9

	Coûts annuels standard				Montant total des dépenses prévues				Indemnité de subsistance (missions)
	Effectifs	Mois-personne	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel supplémentaire devant être déployé en avril 1995</u>									
P-4	3	9,0	77,7	30,8	26,5	58,2	23,0	19,8	16,4
P-3	3	9,0	64,4	25,6	19,7	48,2	19,2	14,8	16,4
P-2/1	4	12,0	52,2	20,7	13,9	52,2	20,7	13,9	21,8
Services généraux	19	57,0	36,9	14,6	14,0	175,0	69,0	66,1	103,7
Total, personnel international	29	87,0	333,6	131,9	114,6	333,6	131,9	114,6	158,3
Personnel local	5	15,0	6,6	1,1	0,5	8,2	1,3	0,6	—
Total, personnel international	124	561,0	2 340,2	1 003,0	804,9	2 340,2	1 003,0	804,9	990,9
Total, personnel local	35	179,5	98,6	16,0	7,2	98,6	16,0	7,2	0,0
Total général	159	740,5	2 438,8	1 019,0	812,1	2 438,8	1 019,0	812,1	990,9

C. 1er décembre 1994 au 30 juin 1995 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Coûts annuels standard				Montant total des dépenses prévues				
	Effectifs	Mois-personne	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)
SGA	1	3,5	127,7	54,7	53,4	37,2	15,9	15,6	6,4
SSG (Mission)	1	7,0	81,6	49,8	48,0	47,6	29,0	28,0	12,7
D-2	2	14,0	104,8	42,2	41,0	122,2	49,1	47,8	25,4
D-1 (Mission)	1	7,0	68,0	38,9	37,3	39,6	22,7	21,7	12,7
D-1	1	5,5	98,1	38,9	37,3	44,9	17,8	17,0	9,9
P-5 (Mission)	3	21,0	62,2	35,6	32,8	108,8	62,2	57,3	38,2
P-5	8	43,5	89,7	35,6	32,8	324,8	128,8	118,7	77,8
P-4 (Mission)	13	91,0	53,9	30,8	26,5	408,6	233,0	200,2	165,4
P-4	32	158,0	77,7	30,8	26,5	1 022,3	404,5	347,6	282,7
P-3 (Mission)	11	77,0	44,7	25,6	19,7	286,4	164,0	126,3	139,2
P-3	35	183,5	64,4	25,6	19,7	983,6	390,8	300,9	330,1
P-2/1 (Mission)	5	35,0	36,2	20,7	13,9	105,3	60,2	40,2	63,6
P-2	19	89,5	52,2	20,7	13,9	389,3	153,8	102,9	158,3
Services généraux	145	834,0	36,9	14,6	14,0	2 560,4	1 009,1	967,4	1 496,6
Service mobile	43	288,5	51,1	51,9	20,6	1 226,1	1 246,3	493,5	523,0
Total, personnel international	320	1 858,0				7 707,1	3 987,2	2 885,1	3 342,0
Personnel local	90	564,5	6,6	1,1	0,5	310,3	50,8	22,6	—
Total, personnel autorisé	410	2 422,5				8 017,4	4 038,0	2 907,7	3 342,0

D. Coût mensuel après le 30 juin 1995  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Coûts annuels standard						Montant total des dépenses prévues				
	Effectifs	Mois- personne	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel		Traitements	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)
			Traitements	Traitements	Traitements	Traitements					
SGA	1	0,5	127,7	54,7	53,4	5,3	2,3	2,2	0,9		
SSG (Mission)	1	1,0	81,6	49,8	48,0	6,8	4,1	4,0	1,8		
D-2	2	2,0	104,8	42,2	41,0	17,5	7,0	6,8	3,6		
D-1 (Mission)	1	1,0	68,0	38,9	37,3	5,7	3,2	3,1	1,8		
D-1	1	1,0	98,0	38,9	37,3	8,2	3,2	3,1	1,8		
P-5 (Mission)	3	3,0	62,2	35,6	32,8	15,5	8,9	8,2	5,4		
P-5	8	8,0	89,7	35,6	32,8	59,8	23,7	21,8	14,6		
P-4 (Mission)	13	13,0	53,0	30,8	26,5	57,3	33,3	28,6	23,7		
P-3 (Mission)	11	11,0	44,7	25,6	19,7	40,9	23,4	18,0	20,1		
P-3	35	35,0	64,4	25,6	19,7	187,6	74,5	57,4	63,9		
P-2/1 (Mission)	5	5,0	36,2	20,7	13,9	15,0	8,6	5,7	9,1		
P-2/1	19	19,0	52,2	20,7	13,9	82,6	32,7	21,8	34,7		
Services généraux	145	145,0	36,9	14,6	14,0	445,1	175,4	168,2	264,6		
Service mobile	43	43,0	51,1	51,9	20,6	182,7	185,8	73,5	78,5		
<b>Total, personnel international</b>	<b>320</b>	<b>319,5</b>				<b>1 337,0</b>	<b>668,0</b>	<b>492,8</b>	<b>582,9</b>		
Personnel local	90	90,0	6,6	1,1	0,5	49,5	8,1	3,6	—		
<b>Total général</b>	<b>410</b>	<b>409,5</b>				<b>1 386,5</b>	<b>676,1</b>	<b>496,4</b>	<b>582,9</b>		

ANNEXE VI

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période terminée le 31 janvier 1995

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
<b>A. <u>État récapitulatif des ressources</u></b>		
1. <u>Ressources</u>		
a) Début de l'opération — 30 novembre 1994		
Crédit ouvert (résolution 45/266 de l'Assemblée générale)	143 000 000	140 000 000
Crédit ouvert (décision 49/466 de l'Assemblée générale)	2 670 350	(7 850)
b) 1er décembre 1994-31 janvier 1995		
Engagement de dépenses autorisé (décision 49/466 de l'Assemblée générale)	8 600 000	8 137 400
Total, 1	154 270 350	148 129 550
2. <u>Dépenses de fonctionnement nettes</u>		
a) 17 mai 1991-30 novembre 1992	72 196 000	70 126 000
b) 1er décembre 1992-31 décembre 1993	36 148 050	34 626 950
c) 1er janvier-30 septembre 1994	31 261 100	29 639 000
d) 1er octobre-30 novembre 1994 (coûts standard)	6 065 200	5 600 200
e) 1er décembre 1994-31 janvier 1995 (coûts standard)	8 600 000	8 137 400
Total, 2	154 270 350	148 129 550
Solde, 1 moins 2	—	—
<b>B. <u>Situation de trésorerie</u></b>		
1. <u>Recettes</u>		
a) Contributions reçues (par. 20)	120 639 103	120 639 103
b) Contributions volontaires en nature	—	—
c) Contributions volontaires en espèces	—	—
d) Intérêts perçus	237 590	237 590
e) Recettes accessoires	2 627	2 627
Total, 1	120 879 320	120 879 320
2. <u>Dépenses de fonctionnement nettes</u>		
a) 17 mai 1991-30 novembre 1992	72 196 000	70 196 000
b) 1er décembre 1992-31 décembre 1993	36 148 050	34 626 950
c) 1er janvier-30 septembre 1994	31 261 100	29 639 000
d) 1er octobre-30 novembre 1994 (coûts standard)	6 065 200	5 600 200
e) 1er décembre 1994-31 janvier 1995 (coûts standard)	8 600 000	8 137 400
Total, 2	154 270 350	148 129 550
3. <u>Déficit de fonctionnement projeté au 31 janvier 1995 (2 moins 1)</u>	33 391 030	27 250 230

ANNEXE VII

Répartition proposée des effectifs par bureau

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux et autres catégories			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Services généraux	Service mobile	Personnel local	
<u>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</u>	1	1	—	—	1	1	—	—	2	—	1	7
<u>Division de la police civile</u>	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
<u>Division militaire</u>	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	3
<u>Division de l'administration</u>												
Chef de l'administration	—	—	—	1	—	1	—	—	3	2	7	14
Section des finances	—	—	—	—	—	1	—	—	8	—	2	11
Section du personnel	—	—	—	—	—	—	1	—	3	1	1	6
Traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2
Section des services généraux	—	—	—	—	1	—	—	—	9	1	13	24
Section des communications	—	—	—	—	—	—	—	—	4	17	10	31
Section des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3	10	16
Section des achats	—	—	—	—	—	—	1	—	6	1	3	11
Section des transports	—	—	—	—	—	—	—	1	15	16	23	55
<u>Commission d'identification</u>												
Président	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Vice-Président	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2
Membres	—	—	—	—	8	35	—	—	1	—	—	44
Bureau d'enregistrement	—	—	—	—	1	4	41	14	77	2	19	158
Traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	2	2	8	10	—	—	22
Interprètes	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>24</b>	<b>145</b>	<b>43</b>	<b>90</b>	<b>410</b>

ANNEXE VIII

Localisation du matériel de transport et de transmissions, des bâtiments préfabriqués,  
 des conteneurs et des groupes électrogènes

	Quartier général de la Mission	Section Nord	Section Sud	Réserve	Total
<b>1. <u>Matériel de transport</u></b>					
Berlines	25	—	1	—	26
Minibus (12 places)	18	2	1	—	21
Cars (26 places)	4	—	—	—	4
Véhicules de patrouille à 4 roues motrices	41	90	82	5	218
Camions à 4 roues motrices	31	3	1	—	35
Camions de marchandises	3	—	—	1	4
Chariots élévateurs	3	1	2	—	6
Remorques (citernes)	1	2	2	—	5
Remorques (autres)	3	6	5	—	14
Jeeps appartenant aux contingents	4	—	—	—	4
Ambulances	2	1	1	—	4
Total, rubrique 1	<u>135</u>	<u>105</u>	<u>95</u>	<u>6<sup>a</sup></u>	<u>341</u>
<b>2. <u>Unités d'habitation préfabriquées</u></b>					
Camps (22 hommes)	—	5	5	—	10
Camps (32 hommes)	—	1	1	—	2
Sanitaires	4	6	5	3	18
Ateliers de réparation et d'entretien des véhicules à pont unique	—	4	6	—	10
Total partiel	<u>4</u>	<u>16</u>	<u>17</u>	<u>3</u>	<u>40</u>
Unités-bureaux	5	—	—	—	5
Locaux-bureautique	5	—	—	—	5
Cuisines	5	—	—	—	5
Sanitaires	5	—	—	—	5
Total partiel	<u>20</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>20</u>
<b>3. <u>Conteneurs</u></b>					
Conteneurs de 20 pieds	7	—	—	—	7
Conteneurs de 40 pieds	7	18	24	—	49
Total, rubrique 3	<u>14</u>	<u>18</u>	<u>24</u>	<u>—</u>	<u>56</u>

	Quartier général de la Mission	Section Nord	Section Sud	Réserve	Total
<b>4. Groupes électrogènes</b>					
a) <u>Weatherhaven</u>					
200 kVA	1	1	—	—	2
125 kVA	4	4	4	—	12
100 kVA	—	1	—	—	1
93,75 kVA	—	1	—	—	1
56 kVA	1	—	—	—	1
76 kVA	—	3	4	—	7
60 kVA	—	1	1	—	2
45 kVA	—	1	—	—	1
Total partiel	6	12	9	—	27
b) <u>Autres types</u>					
4,5 kVA	7	3	5	—	15
4,0 kVA	—	—	—	—	—
5 kVA	2	—	—	—	2
13,8 kVA	—	1	—	—	1
100 kVA	3	2	3	—	8
150 kVA	2	—	—	—	2
Total partiel	14	6	8	—	28
c) <u>Groupes électrogènes pour le renforcement de la Commission d'identification</u>					
75 kVA	2	2	1	—	5
15/35 kVA	—	4	4	7 <sup>b</sup>	15
Total partiel	2	6	5	7	20
Total, rubrique 4	22	24	22	7	75

	Quartier général de la Mission	Section Nord	Section Sud	Réserve	Décision du Comité de contrôle du matériel	Total
<b>5. Matériel de transmissions</b>						
Station terrienne	1	—	—	—	—	1
Terminal INMARSAT "A"	2	2	—	—	—	4
Terminal INMARSAT "M"	1	—	—	—	—	1
Radio HF micom XR	44	40	32	8	—	124
Station HF fixe	—	2	1	18	—	21
Unité d'alimentation (répéteur)	7	4	6	8	—	25
Mobile (répéteur)	—	—	—	2	—	2
Station VHF fixe	23	9	8	1	—	41
Station VHF mobile	65	33	23	4	—	125
Radiotéléphone portatif	71	36	29	1	1	138
Combiné téléphonique	29	—	—	31	—	60
Émetteur-récepteur portatif	12	10	12	21	—	55
Matériel GPS	6	32	25	9	1	73
Modem RQ automatique	2	2	1	2	—	7
Télécopieur cryptographique	3	1	—	—	—	4
Crypteur de communication vocale	2	—	—	—	—	2
Télécopieur	5	1	1	12	—	19
Terminal de télécopie	10	2	—	1	6	19
Terminal Comma	1	—	—	—	1	2
Unité de contrôle de transmission de données	—	—	—	6	—	6
Émetteur-récepteur VHF air-sol	1	—	—	15	—	16
<b>Total partiel</b>	<b>285</b>	<b>174</b>	<b>138</b>	<b>139<sup>c</sup></b>	<b>9</b>	<b>745</b>
<b>Matériel de transmissions pour le renforcement de la Commission d'identification</b>						
Station terrienne pour Tindouf	—	1	—	—	—	1
Terminal INMARSAT "A"	—	3	3	—	—	6
Station HF mobile ou fixe <sup>d</sup>	—	30	20	—	—	50
Station VHF mobile ou fixe <sup>d</sup>	—	20	10	—	—	30
Matériel GPS	—	15	5	—	—	20
Réseau téléphonique rural	—	4	—	—	—	4
Autocommutateur privé	1	—	—	—	—	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>73</b>	<b>38</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>112</b>
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>286</b>	<b>247</b>	<b>176</b>	<b>139</b>	<b>9</b>	<b>857</b>

	Quartier général de la Mission	Section Nord	Section Sud	Réserve	Décision du Comité de contrôle du matériel	Total
<b>6. Matériel de bureau</b>						
Photocopieuse numérique	1	—	—	—	—	1
Machine à écrire électronique	1	—	—	—	—	1
Photocopieuse	42	15	10	—	1	68
Machine à écrire électrique	29	—	1	9	—	39
Machine à écrire mécanique	5	10	7	14	—	36
Total partiel	78	25	18	23	1	145
<u>Équipement de bureau pour le renforcement de la Commission d'identification</u>						
Photocopieuse	—	2	2	6 <sup>e</sup>	—	10
Total, rubrique 6	78	27	20	29	1	155
<b>7. Matériel informatique</b>						
Ordinateur de bureau	157	39	23	17	7	243
Ordinateur portable	13	2	—	2	25	42
Serveur	4	—	—	—	—	4
Imprimante	147	58	36	11	9	261
Total partiel	321	99	59	30 <sup>f</sup>	41	550
<u>Matériel informatique pour le renforcement de la Commission d'identification</u>						
Ordinateur de bureau	22	14	4	—	—	40
Ordinateur portable	10	15	5	—	—	30
Imprimante	25	10	5	—	—	40
Total partiel	57	39	14	—	—	110
Total, rubrique 7	378	138	73	30	41	660

<sup>a</sup> Dont six véhicules à passer par profits et pertes.

<sup>b</sup> Deux de ces sept groupes électrogènes de 15/35 kVA seront utilisés dans des centres de traitement de la Commission d'identification situés en Mauritanie et les cinq autres dans des stations mobiles.

<sup>c</sup> Dont le matériel énuméré ci-après est défectueux : huit radios HF micom XR, une station VHF fixe, quatre stations VHF mobiles, un combiné téléphonique, six émetteurs-récepteurs portatifs, un appareil GPS, un modem RQ automatique et un terminal de télécopie.

<sup>d</sup> Ce matériel sera installé dans les 55 véhicules, dans cinq stations mobiles et dans les stations fixes de la Commission d'identification.

<sup>e</sup> Ces six grosses ou petites photocopieuses seront utilisées dans deux centres de traitement de la Commission d'identification situés en Mauritanie et cinq stations mobiles.

<sup>f</sup> Le matériel en réserve (17 ordinateurs de bureau, 2 ordinateurs portatifs et 11 imprimantes) est défectueux.

ANNEXE IX

Titres fonctionnels et définitions d'emploi succinctes  
des fonctionnaires internationaux supplémentaires qu'il  
est proposé d'affecter à la Mission

Bureau de la Commission d'identification

1. Membre de la Commission d'identification

(P-5 : 6 postes; P-4 : 13 postes)

a) Dirige une équipe chargée d'interroger les candidats électeurs et d'examiner leur dossier;

b) Analyse les renseignements donnés par les intéressés afin de juger s'ils remplissent les conditions requises pour être inscrits sur la liste des électeurs appelés à participer au référendum;

c) Précise en fonction de quels éléments on jugera si les intéressés remplissent les conditions requises selon les critères fixés par le Conseil de sécurité, et comment;

d) Participe au jury chargé d'examiner les recours;

e) Établit la liste d'électeurs remplissant les conditions requises qui sera présentée au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général;

f) Apporte son concours aux opérations d'inscription sur les listes électorales dans les centres d'inscription des Nations Unies dans tout le territoire;

g) Se tient parfaitement au courant des règles qui régissent les activités de la Mission, ainsi que des rapports du Secrétaire général et des directives du Conseil de sécurité.

2. Fonctionnaire chargé des inscriptions sur les listes électorales

(P-3 : 14 postes; P-2 : 18 postes)

a) Collabore étroitement avec un membre de la Commission d'identification pendant l'interrogation des candidats électeurs sahraouis;

b) Consulte le fichier des intéressés dans la base de données informatique. Vérifie que les données sont exactes et à jour;

c) Interprète en anglais ou en français ce que les demandeurs sahraouis disent en arabe aux membres de la Commission d'identification;

d) Interprète en arabe ce que les membres de la Commission d'identification disent en anglais ou en français aux demandeurs sahraouis;

e) Établit et classe les pièces justificatives sur lesquelles s'appuient les opérations d'identification;

f) Apporte son concours aux opérations d'inscription sur les listes électorales dans les centres d'inscription des Nations Unies dans tout le territoire;

g) Se tient parfaitement au courant des règles qui régissent les activités de la Mission, ainsi que des rapports du Secrétaire général et des directives du Conseil de sécurité.

3. Commis aux inscriptions  
(G-3/G-4 : 67 postes)

a) Collabore étroitement avec les membres de la Commission d'identification pendant l'interrogation des candidats électeurs sahraouis;

b) Consulte le fichier des intéressés dans la base de données informatique. Vérifie que les données sont exactes et à jour;

c) Interprète en anglais ou en français ce que les demandeurs sahraouis disent en arabe aux membres de la Commission d'identification;

d) Interprète en arabe ce que les membres de la Commission d'identification disent en anglais ou en français aux demandeurs sahraouis;

e) Établit et classe les pièces justificatives sur lesquelles s'appuient les opérations d'identification; tient un système de classement complet et à jour contenant les pièces pertinentes de chaque candidat électeur;

f) Apporte son concours aux opérations d'inscription sur les listes électorales dans les centres d'inscription des Nations Unies dans tout le territoire;

g) Se tient parfaitement au courant des règles qui régissent les activités de la Mission, ainsi que des rapports du Secrétaire général et des directives du Conseil de sécurité.

4. Spécialiste du TEI recruté sur le plan international  
(spécialiste TEI/matériel informatique : 6 postes)

La Commission d'identification est chargée de préparer un référendum libre et régulier qui déterminera l'avenir politique du Sahara occidental. Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil de sécurité, elle doit identifier les habitants du territoire qui remplissent les conditions voulues pour participer au référendum, en respectant les directives et les délais fixés par le Conseil. Celui-ci a demandé que toutes les demandes d'inscription sur les listes électorales déposées par des électeurs éventuels soient traitées, et que les électeurs remplissant les conditions requises soient identifiés et inscrits sur les listes.

L'équipe de traitement électronique de l'information de la Commission d'identification est chargée d'informatiser les opérations d'identification et d'inscription. En étroite collaboration avec cette équipe, les spécialistes du TEI installent et gèrent le matériel informatique au quartier général de la Commission d'identification et dans ses bureaux extérieurs.